



Meyreuil, 4 octobre 2022 – Salle Mistral, Espace Lacroix, Meyreuil- ouverture de la réunion 18h00

**Réunion publique atelier thématique
« L’approvisionnement en biomasse forestière
pour la production de carburants renouvelables Hynovera »**

*Ce verbatim est issu de l’enregistrement réalisé comme annoncé, au cours de la réunion publique du 4 octobre 2022.
Les noms des personnes dans le public étant énoncés au micro, il est possible que certains d’entre eux soient mal orthographiés.
Si c’est le cas, nous tenir informés pour toute demande de correction.*

Animation : Annie Augier

En tribune :

La CNDP (Commission Nationale de Débat Public)

Vincent Delcroix - nommé par la CNDP

Philippe Quèvremont - nommé par la CNDP

Le maître d’ouvrage : HY2GEN

Cyril Dufau-Sansot – co fondateur d’HY2GEN et président

Denis Grisoni – directeur des projets

Au pupitre propos liminaire de :

Florent Bigo, Directeur Fibois SUD Provence Alpes Côte d’Azur

Christian Salvagnol, Directeur PEFC SUD Provence Alpes Côte d’Azur

A la table des experts :

Olivier Gaujard, Président Fibois SUD Provence Alpes Côte d’Azur

Christian Wawrzyniak, Chef service régional forêt et bois SERFOB DRAAF PACA

Nicolas Chéron, Responsable Commercial Bois ONF PACA

Bruno Fady, Directeur de recherche à l’INRAE (unité de recherche Écologie des forêts méditerranéennes)

Thierry Gauquelin, Prof. émérite Aix Marseille Université - OSU Pythéas, IMBE UMR CNRS-IRD-Univ.Avignon

Jean-Luc Audibert, Exploitant forestier, société Dolza, UNEP

Cécile Chéry, Directrice Régionale Adjointe, ADEME

Sébastien Drochon, Coopérative Provence forêt

Denis REVALOR, Administrateur Forêt Méditerranéenne

Annie Augier : On laisse les derniers arrivants pour l’heure s’installer. Je vous propose de prendre place où vous le souhaitez autour de ces dix tables qui sont face à nous. Bonsoir. Très bien. Il est donc 18h et vous savez à quel point, dans cette concertation, nous sommes ponctuels ! Nous sommes réunis ce soir pour réfléchir ensemble... Si je peux avoir votre attention, s’il vous plaît ? Pour réfléchir ensemble à la manière dont la biomasse forestière est traitée dans le cadre de cette concertation qui porte sur le projet Hynovera, concertation publique. On est sur un projet, on va parler d’un projet qui serait possiblement situé sur le foncier de la centrale de Gardanne-Meyreuil. Il s’agit ce soir de la 3e réunion publique que nous tenons dans le cadre de cette concertation et je rappelle que la fin de la concertation est prévue pour le 21 novembre de cette année. Alors, d’abord un grand merci à la mairie de



Meyreuil qui a la gentillesse de nous accueillir dans cette très jolie salle et je vous propose d'ailleurs pour que nous puissions ouvrir cette réunion que Monsieur Gava, qui représente Monsieur le Maire ce soir, puisse nous donner quelques mots d'introduction ou nous souhaiter la bienvenue dans cette salle. Monsieur Gava, êtes-vous ? Monsieur Gava a disparu. Non, je ne peux pas croire que Monsieur Gava ait disparu ? Je ne peux pas croire que Monsieur Gava qui est tout spécialement venu pour vous souhaiter la bienvenue ne soit pas forcément là. Alors, il est peut-être dehors ? Oui, c'est vrai ! Monsieur Gava est en charge des finances, du développement économique, de la transition énergétique, donc on est sur un sujet qu'il connaît bien. Monsieur Gava, je vais vous proposer de venir au pupitre et je vais vous laisser quelques minutes pour nous souhaiter possiblement la bienvenue dans cette maison qui est la vôtre. Bonsoir ! Alors, on ne touche pas les micros sur tout, surtout, vous savez on a des consignes très strictes de la régie. Surtout, on ne touche plus rien ! On va... Regardez, vous allez être parfait !

Maurice Gava : Bonjour à tous, merci d'être venus ! Je reconnais quelques visages qui étaient là à la première réunion à Meyreuil, à la salle Jean Monnet. Je suis Maurice Gava, je suis l'adjoint au maire et comme je le disais l'autre jour, ça fait quelques années maintenant que je travaille sur ces projets de reconversion. Donc je vous souhaite la bienvenue, une bonne réunion. Alors, Monsieur le Maire va nous rejoindre dans un petit moment, il est occupé. Et voilà donc, je pense qu'on va le saluer à son arrivée. Merci et bonne réunion.

Annie Augier : Merci Monsieur Gava. Comme dans le cadre de cette concertation, vous en avez, pour certains d'entre vous maintenant, l'habitude ou la connaissance, cette concertation publique a été décidée par la Commission Nationale du Débat Public, qui est une autorité administrative indépendante et elle est placée sous l'égide de deux garants qui ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Donc, vous avez face à vous ces deux entités qui pilotent, conduisent... en tous les cas, ont élaboré et sont présents à toutes les réunions publiques : à la fois le maître d'ouvrage du projet Hynovera, le groupe HY2GEN, qui est basé à Aix-en-Provence et à Marseille. Le maître d'ouvrage est aujourd'hui représenté par son président, le président d'HY2GEN Monsieur Cyril Dufau-Sansot et Denis Grisoni, qui est chef de projets, au pluriel ! Et puis la Commission Nationale du Débat Public est représentée ce soir par l'un des deux garants, Monsieur Vincent Delcroix. Monsieur Quévremont, qui est le second garant de cette concertation, devrait nous rejoindre dans les minutes qui viennent. Alors cette réunion publique, elle va nous permettre de vous présenter le projet, naturellement de vous présenter les modalités de concertation. En tous les cas, on va les partager à nouveau. Vous allez pouvoir poser vos questions et énoncer vos avis, en plusieurs temps dédiés à ces temps d'échanges. Mais cependant, la réunion de ce soir est dans un format sensiblement différent de ce que nous avons pu vivre ensemble puisqu'elle porte sur le thème de « l'approvisionnement en biomasse forestière pour la production des carburants renouvelables Hynovera ». Et je vais avoir le plaisir de présenter les experts qui que nous avons conviés dans quelques minutes. Vous les avez face à vous, le format de nos échanges est donc sous la forme d'un atelier au cours duquel vous allez être très fortement mis à contribution.

Mais je vais vous en dire plus dans quelques secondes. Même principe, une hôtesse va être, et un hôte d'ailleurs, ne seront pas très loin de vous lorsque vous aurez la possibilité de poser vos questions et d'émettre vos avis. Je le répète, tous nos propos sont enregistrés. Ces propos font l'objet d'une synthèse, d'un verbatim qui est mis en ligne sur le site de la concertation à l'issue de chacune de ces réunions publiques. Et je peux d'ores et déjà vous dire que le verbatim de la réunion du 27 septembre est en ligne.

Des photos vont être prises ce soir et je demanderai à certains d'entre vous qui ne souhaiteraient pas être pris en photo de simplement se signaler en levant la main. Donc la dame en bleu, au fond. Je le dis, pour ceux d'entre nous qui prennent des photos, ne souhaitent pas être pris en photo. Merci Madame. Alors je vous propose qu'on débute notre réunion en donnant la parole aux garants, Messieurs ? Monsieur Quévremont, merci de nous avoir rejoints. Messieurs, je vous laisse la parole à la fois pour contextualiser la réunion dans laquelle nous sommes, et à la fois pour évidemment énoncer les principes de la concertation publique qui se déroulent sous votre égide.

Vincent Delcroix : Oui, bonsoir à tous. Donc comme le disait Madame Augier, nous sommes mandatés par la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, pour garantir en fait, et veiller à l'information et à la participation du public. Nous sommes totalement neutres et indépendants du maître d'ouvrage et de qui que ce soit, nous ne rendons des comptes qu'à la Commission Nationale du Débat Public. Pour la réunion de ce soir, en fait, nous avons mené au titre de la préparation de cette concertation, de nombreux entretiens. Il y a

pas mal de personnes qui sont dans cette salle que nous avons rencontrées avant la concertation pour essayer de définir quels étaient les sujets de préoccupation des riverains, des associations, des parties prenantes de la concertation au sens très large du terme, et il est ressorti de ces entretiens préliminaires qu'une des préoccupations principales des gens que nous avons rencontrés relativement à ce projet, c'était en fait l'approvisionnement en bois. Bon, parce qu'il y a toute une histoire sur l'approvisionnement en bois de la centrale biomasse et donc c'est tout à fait logique et normal que le bois soit une des préoccupations. Donc en fait, nous avons identifié ça comme un des sujets principaux à traiter. Donc, d'où en fait le thème de cette réunion de ce soir, qui est sur l'approvisionnement en bois et qui sera sous la forme d'un atelier. Alors, le but en fait que l'on s'est fixé, c'est que chacun puisse se faire une opinion à l'issue de cet atelier, et une opinion éclairée, sur l'utilisation du bois sur Hynovera. Et là, ce soir, exceptionnellement, on va vous demander de travailler un petit peu, mais je vous rassure, ça sera relativement limité, donc nos priorités pour cette réunion en fait, c'est traiter les questions d'approvisionnement en bois en faisant se rencontrer le grand public et les métiers de la forêt. Donc, vous savez, beaucoup de vous savez, vous voyez que vous avez beaucoup de personnes qui sont donc sur cette table et là-bas, et donc parmi ces personnes, vous avez donc des professionnels de la forêt et on pense tout à fait intéressant que vous puissiez directement échanger avec ces professionnels de la forêt. Donc, on a inversé en fait le déroulement traditionnel, donc le... Traditionnellement les réunions, ce sont des exposés suivis de questions-réponses, de manière à permettre au public de rechercher lui-même en petit groupe les informations sur lesquelles il souhaite être éclairé. C'est-à-dire, vous verrez, vous aurez donc à votre disposition et pendant toute la soirée en fait, les experts qui sont totalement à votre disposition pour répondre à vos questions, à vos interrogations. La troisième priorité qu'on s'est donné, c'est permettre au public d'accéder à des expertises diversifiées et enfin utiliser dans nos débats le référentiel PEFC.

Alors ça, on va vous expliquer, pour ceux qui ne connaissent pas, on va vous expliquer ça en détail. En fait, le référentiel PEFC, c'est un référentiel qui permet de certifier du bois, disons avec le label durable et donc c'est ça en fait le nœud du problème et donc on va utiliser le référentiel PEFC au lieu d'un autre référentiel qui s'appelle ISCC qui est le référentiel qu'utilisera HY2GEN pour Hynovera pour des raisons assez compliquées, mais ISCC est plus une méthode de contrôle international qu'un label de certification français. Oui, donc déjà je pense avoir perdu la moitié de la salle, donc vous voyez déjà la complexité donc. Donc ce système ISCC que HY2GEN compte utiliser est relativement peu connu en France et il est assez compliqué parce que bon, c'est quelque chose en fait qui repose un peu sur des traditions anglo-saxonnes où les Anglo-saxons sont toujours des gens, quand ils rédigent des certifications et des normes, sont toujours beaucoup plus compliqués et, allez, on va critiquer un peu, on va dire qu'ils manquent un peu de pragmatisme alors que, à l'inverse, PEFC est très pragmatique et relativement simple à appréhender. Donc on vous propose d'utiliser en fait ce soir, de travailler donc sur PEFC puisque vous pouvez lire ça sur l'écran. En fait le document, un des documents ISCC fait lui-même référence à PEFC en disant, moi, j'utilise PEFC plus quelque chose en plus. Donc on vous proposera de travailler. Mais Madame Augier vous en dira plus tout à l'heure sur ce référentiel PEFC et on vous donnera aussi, pour information, un tout petit texte de loi. On s'est borné à un article simplement, qui éclaire un peu et complète un peu le PEFC, donc voilà, je repasse la parole à Madame Augier qui va là commencer à rentrer dans le détail, maintenant que je vous ai fait un peu peur sur le travail à entreprendre !

Annie Augier : Oui, oui, vous nous avez fait un petit peu peur ! Mais heureusement qu'on va clarifier tout ça avec votre aide dans les minutes qui viennent. D'abord peut-être le déroulement de la concertation publique. Je vais évidemment vous énoncer en détail, mais à la fois de manière la plus, j'espère, pertinente, les différents supports ou les différents moyens que vous avez à votre disposition pour contribuer à cette concertation.

D'abord, vous l'avez sans doute lu, pris connaissance, il y a évidemment un dossier de concertation et une synthèse. Vous avez quelques exemplaires qui sont à l'accueil. Ce sont ces documents qui présentent de manière la plus exhaustive, de manière la plus précise le projet, le contexte dans lequel nous sommes et évidemment les différents enjeux qui sont balayés pendant l'ensemble de la durée de cette concertation.

Six réunions publiques, je vais les détailler dans quelques minutes. Nous sommes à la troisième réunion publique. Des concertations dites mobiles, c'est à dire que plutôt que de venir à nous, hé bien ce sont un certain nombre de nos documents et des membres de notre équipe qui viendront à vous, notamment dans un certain nombre de pôles tertiaires et sur le marché de Gardanne notamment. Évidemment, des réunions sont annoncées, ou en tous

les cas-là la concertation est présentée avec des informations qui sont disponibles en mairie.

Et puis le site principal de la concertation qui véritablement vient compiler, capitaliser l'ensemble des informations qui sont utiles, y compris, je le disais, les verbatims des réunions qui viennent de s'écouler. Et sur ce site, vous avez évidemment la possibilité également de poser vos questions ou de déposer vos avis.

Les cartes T, vous allez sans doute en retrouver à l'accueil. Vous en avez aussi dans un certain nombre de mairies. Ces cartes sont des cartes pré-affranchies qui vous permettent à la fois de déposer un avis ou de poser votre question. Les contenus de ces cartes T sont rendus publics sur le site internet et les réponses qui doivent être apportées le sont tout autant, ainsi que l'auteur ou le rédacteur ou la rédactrice de cette carte T qui est prévenu à titre personnel. Les cahiers d'acteurs, il y en a déjà deux qui sont en ligne, donc je vous invite à aller les découvrir là aussi, sur le site de la concertation. Et puis je le disais, la réunion qui va se tenir le 20 octobre prochain à Meyreuil, permettra à des porteurs de projets dits complémentaires ou alternatifs, de venir présenter devant vous, donc face au public, le contenu de leurs projets et donc il y a sur le site internet de la concertation les modalités qui permettent de savoir comment pourront être présentés ces projets. Je vous invite à, évidemment que vous puissiez nous faire parvenir le plus rapidement ou le plus vite possible ces différents éléments. Et vous aurez jusqu'à 48 h avant la réunion du 20 octobre, pour pouvoir énoncer la possibilité de venir présenter le projet que vous portez. Les six réunions publiques, hé bien trois d'entre elles se sont déjà déroulées. Nous sommes à la troisième ce soir, donc elle ne s'est pas encore tout à fait déroulée mais elle est en train d'être traitée sous le prisme de cet atelier, où vous allez être encore une fois très partie prenante le 11 octobre, ce sera une réunion publique qui portera sur le projet industriel, ses impacts et ses risques. Nous serons à Gardanne le 20 octobre, nous serons à Meyreuil sur précisément, la présentation des projets alternatifs et/ou complémentaires et la dimension emploi. Et puis la réunion du 9 novembre, cela sera la réunion dite finale qui se passera à Gardanne et où on pourra peut-être énoncer des premiers bilans, ou des premiers enseignements, que nous aurons capitalisés au cours de ces six réunions publiques et de cette phase de concertation, le 9 novembre étant la dernière réunion publique. Mais je le rappelle, la concertation se termine le 21 novembre. Et donc, après cette réunion finale, hé bien vous aurez la possibilité encore de contribuer sur le site internet.

À ce stade, y a-t-il des questions ? Est-ce que sur ce qu'on vient d'énoncer, notamment la concertation publique ou les modalités, est-ce que vous avez des questions, ou est-ce qu'on peut enchaîner sur la présentation du projet ? Très bien, alors j'en déduis qu'on peut passer à la présentation du projet. Messieurs, je vais vous laisser la télécommande et on fait un focus ce soir sur la manière dont la biomasse forestière est impliquée dans les enjeux de présentation de ce projet. Donc de quoi parlons nous, où est-ce qu'il se situe ? Quels sont les produits finis qui sont attendus ? Bref, on a évidemment envie de vous entendre sur un certain nombre de ces dimensions, qui sont notamment les thèmes ciblés. Ce soir Messieurs, la parole vous revient.

Cyril Dufau-Sansot : Merci Annie, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Effectivement, avant de rentrer dans le sujet principal de la réunion d'aujourd'hui, un petit retour en arrière sur le projet en lui-même et notamment, pour ceux qui n'ont pas pu assister aux réunions publiques précédentes, le maître d'ouvrage HY2GEN France, qui est donc, comme l'a dit Madame Augier, une société basée à Aix-en-Provence et à Marseille, filiale du groupe HY2GEN que j'ai cofondé il y a maintenant 5 ans avec des partenaires allemands, qui développe, finance, construit et exploite des installations de production d'hydrogène vert et de ce qu'on appelle des commodités propres, c'est à dire principalement des carburants renouvelables produits de façon synthétique à partir d'hydrogène vert. L'ambition de cette production d'hydrogène vert est la décarbonation du secteur de l'énergie en utilisant des ressources renouvelables. Donc comme je l'ai mentionné, le siège social est en Allemagne mais le groupe a une empreinte globale puisque notre intérêt est justement d'aller chercher les ressources renouvelables qui vont permettre de produire de l'hydrogène vert de façon simple et compétitive. Donc à ce jour, outre l'Allemagne, nous avons également des filiales en Norvège, au Québec et en France, là où nous développons des projets en s'appuyant sur nos expertises du domaine de l'énergie. Denis et moi sommes ingénieurs dans le domaine de l'énergie, des enfants du pays, à Marseille et à Aix-en-Provence depuis plus de 30 ans. Et donc avec un vrai engagement de réduction de l'impact environnemental du secteur de l'énergie.

Et pour cela, un petit focus sur le projet Hynovera que nous ambitionnons de développer. Ce projet produirait donc des carburants synthétiques renouvelables par synthèse et combinaison d'hydrogène vert d'un côté, et de gazéification de biomasse forestière de l'autre, et qu'on implanterait, dans le cadre du Pacte de territoire qui a été



signé suite à la décision de fermeture des tranches charbon au sein du foncier de la centrale thermique de Provence à Gardanne-Meyreuil.

Alors Hynovera se positionne comme un outil de décarbonation des secteurs les plus émissifs grâce à la production de carburant renouvelable, et s'inscrit dans un cadre politique lié à la transition énergétique, avec d'un côté, des acteurs qui ont une démarche volontariste de réduction de leur impact environnemental, que ce soit dans l'aérien, le maritime, mais également un cadre réglementaire défini par des organisations gouvernementales européennes et françaises. Et ce cadre, définit des obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'incorporation de carburants propres dans le mix de carburant utilisé. Et donc les produits finis du projet, principalement des carburants pour le secteur aérien tels que du kérosène renouvelable, ou pour le maritime comme le diesel et le méthanol.

On pourra aborder les coproduits parce qu'effectivement, ces procédés ont des coproduits qui sont aussi valorisés dans les secteurs industriels, dans une logique d'économie circulaire.

Et le procédé employé par rapport à une production de carburant représente une réduction de l'émission de gaz à effet de serre à la production de 93 %. Donc il y a un enjeu à la fois de réduction à la production des carburants, mais également ensuite à l'usage de ces carburants renouvelables, pour les secteurs les plus émissifs pour lesquels il n'y a pas beaucoup d'autres alternatives que d'utiliser des carburants renouvelables à la place des carburants fossiles.

Donc je vais passer maintenant... Non, je continue là-dessus ! Pardon, donc le projet Hynovera va produire des carburants, des biocarburants qu'on dit de 2e génération, donc il existe plusieurs générations de biocarburants. La première, c'est d'utiliser des sources biologiques alimentaires, telles que de la betterave, de la canne à sucre, du blé, du maïs... On connaît plus l'huile de colza, par exemple, pour faire du diesel à partir d'huile de colza. Donc, ça c'est ce qu'on appelle « de première génération » qui sont en compétition avec l'usage des terres pour la production de denrées alimentaires.

2e génération, et c'est là où se positionne le projet, c'est d'utiliser des sources biologiques non alimentaires.

3e génération et 4e génération, qui sont plus à l'état de développement technologique aujourd'hui, qui sont soit à partir d'algues, soit à partir de sources non biologiques telles que l'hydrogène par exemple. On ne va pas en parler aujourd'hui.

Donc les « deuxième génération », ça consiste, en utilisation... Soit, c'est le cas dans notre projet, de ce dont on va débattre aujourd'hui, de ressources forestières, ça pourrait être des résidus agricoles également, qui vont être transformés par gazéification - et non pas en combustion -, c'est à dire qu'on ne va pas brûler des ressources forestières, mais on va les gazéifier pour ensuite être synthétisées dans un processus catalytique pour produire des carburants, des additifs au carburant. Alors, ce qu'on voit, c'est que le cadre réglementaire permet au projet de se positionner comme une alternative pour les marchés locaux aux carburants fossiles, et on a des acteurs, tels que vous le voyez à l'écran, comme CMA-CGM, qui a déjà commandé des bateaux au méthanol pour convertir une partie de sa flotte au carburants propres, ou Air France, par exemple, qui a pris des engagements d'utilisation de carburants durables. Là, on parle de noms qui parlent un petit peu à tout le monde. Mais tous les secteurs du maritime et l'aérien sont impactés et on voit, on va avoir un besoin de solutions alternatives de carburant durable. Donc le projet, j'y viens. Son implantation au sein du site de la centrale thermique serait sur l'ancien stock charbon, suite à la fermeture des tranches charbon, sur une surface de 6 hectares, ce qui représente moins de 10 % de la surface totale du site. Et dans le cadre du Pacte de territoire, d'autres projets sont aussi identifiés pour venir s'implanter et, qui s'implanteraient en addition du projet Hynovera.

Alors, le projet s'inscrit dans un écosystème régional avec le soutien, j'en ai parlé, de l'État via le Pacte de territoire, mais également de la Région qui cofinance des études préliminaires du projet. Avec un soutien fort également des secteurs utilisateurs tels que l'aérien et le maritime, on en a parlé la semaine dernière lors de la précédente réunion publique au sujet des impacts du projet. Je passe la parole à Monsieur Grisoni.

Denis Grisoni : Merci. Bonjour à tous et toutes. Donc les impacts du projet sur son territoire... Alors je rappelle d'abord que le projet est en phase préparatoire et que les études sont en cours et y compris par l'intermédiaire de la concertation, aussi bien en termes d'enjeux que d'attentes, du projet Hynovera au sein du territoire. Dans ce cadre, nous apporterons une attention toute particulière à ces trois axes qui sont l'environnement naturel, l'environnement humain et l'impact et les retombées économiques en termes d'écosystème local. Ces trois points



seront développés plus particulièrement lors de la réunion du 11 octobre, sauf peut-être pour les besoins en biomasse qui fait l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

Les études en cours et restant à conduire : donc le projet Hynovera serait sur un site classé Seveso bas. Le classement Seveso seuil bas implique un cadre strict et réglementaire qui permet d'appréhender des enjeux naturels, des enjeux technologiques et une maîtrise et une mesure de maîtrise de ces enjeux. Par ailleurs, ce cadre implique aussi une constante surveillance et une vigilance accrue des risques liés à l'unité de production Hynovera. Alors maintenant, nous abordons les enjeux de la biomasse, objet de la réunion aujourd'hui. L'enjeu majeur de la biomasse du projet Hynovera, c'est la certification. Alors pourquoi la certification ? Parce que la biomasse est la matière essentielle du projet, Hynovera et HY2GEN a la volonté ferme de pouvoir certifier sa biomasse, aussi bien d'un point de vue traçabilité que de durabilité. Aujourd'hui, la certification PEFC permet de répondre à la durabilité mais pas à la traçabilité, donc HY2GEN va s'appuyer sur le système de certification ISCC qui permet d'appréhender tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement en bois du lieu de récolte et de coupe jusqu'au lieu de destination du site, d'une part, et d'autre part, jusqu'aux produits finis du projet Hynovera. Cette démarche, elle est volontaire, elle n'est pas obligatoire et elle préfigure par contre la certification qui sera obligatoire à l'horizon 2027 et qui sera imposée par le système Corsia.

De ce fil rouge de la certification, quatre enjeux majeurs découlent.

Le premier, il ne peut y avoir de carburant Hynovera qualifié s'il n'y a pas une biomasse qui était certifiée d'un point de vue durable et de traçabilité.

Le deuxième point, le deuxième enjeu est le système économique d'Hynovera, qui permet d'utiliser une biomasse issue de ressources disponibles, mais qui à ce jour, ne sont pas toujours exploitées. Pour cela, HY2GEN mettrait en place une équipe, dédiée aussi bien à la certification pour la traçabilité que pour la durabilité qui accompagnerait, qui collaborerait avec les différents acteurs du bois.

Et puis enfin, un dernier enjeu qui permettrait d'appréhender en fait, le transport et la logistique appropriée entre les lieux d'exploitation et le site de production, par une logistique appropriée, à savoir le fret ferroviaire, dont une démonstration a été faite la semaine dernière sur le site de la centrale de Gazel. Je vous remercie.

Annie Augier : Merci. Alors même principe que pour les réunions précédentes. Encore une fois, l'atelier va se dérouler dans les minutes qui viennent, mais on a imaginé aussi que vous puissiez, si vous en avez, adresser vos questions au maître d'ouvrage sur ces enjeux, sur le projet, et de manière générale sur les points qui vous semblent à éclaircir, ou un avis, ou une question. Alors pardon de cette organisation de la salle qui certes est très pratique, mais avec les deux piliers qui sont là, je ne suis pas certaine de voir tout le monde. Y a-t-il des questions ? Alors on va apporter un micro ici, puis monsieur ici avec la chemise blanche. Je vais vous proposer de vous présenter Monsieur ?

Jean-Luc Reboul : Oui, bonjour Jean-Luc Reboul. Je suis de Bouc-Bel-Air, j'ai découvert très récemment ce genre de concertation. Une question à la fois technique et à la fois sur la partie biomasse : pourquoi envisager de la biomasse forestière et non pas du bois déchet, type bois B, pour lequel beaucoup de technologies de gazéificateurs sont compatibles ? Donc est-ce qu'il y a une vraie raison et pour lequel plusieurs millions de tonnes sont disponibles en France. Merci.

Annie Augier : Merci.

Denis Grisoni : Alors, pourquoi ne pas employer du bois de type B ? La première raison, elle vient du Pacte de territoire qui interdit l'utilisation de déchets de type bois B. Ensuite, le type de bois B serait utilisé avec des incinérateurs et non pas dans un procédé comme nous voulons le faire.

Cyril Dufau-Sansot : Et puis l'utilisation de déchets de type B en fait, ne permet pas d'avoir une certification renouvelable des carburants et donc n'est pas envisageable dans notre projet.

Annie Augier : Monsieur, avec la chemise blanche ?

Yves Noack : Bonjour. Yves Noack, OHM bassin minier de Provence, je reviendrai sur une notion que vous utilisez beaucoup de carburants renouvelables avec les effets 93 % de gaz à effet de serre en moins. Alors, dans le cadre de



la fabrication de ce carburant, je comprends très bien effectivement que la diminution des effets de serre..., par contre je n'ai toujours pas compris comment une fois qu'il est injecté dans le moteur et qu'il va brûler, pourquoi ce carburant produirait moins de gaz à effet de serre qu'un kérosène normal ? Vous ne vous êtes jamais expliqués là-dessus ?

Annie Augier : Merci Monsieur.

Cyril Dufau-Sansot : Merci Monsieur, merci. En fait, en analyse de cycle de vie..., je rentre un petit peu dans les détails, mais on considère que l'utilisation de de biomasse et d'hydrogène vert, mais principalement de biomasse, pour produire du carburant, va générer un carburant qui ne va pas rajouter du CO2 dans l'atmosphère, mais c'est du CO2 qui a été préalablement capté par les arbres pour produire de la biomasse. Donc sur un cycle sur un cycle de vie global de 30, 40, 50, 60 ans d'exploitation de façon durable des forêts, on n'a pas une injection complémentaire de CO2 dans l'atmosphère par rapport à l'utilisation d'un carburant issu du pétrole. Voilà, et donc c'est ce cadre-là qui est un cadre réglementé, avec des données notamment disponibles au niveau de l'État et de l'Union européenne, qu'on peut définir ces carburants comme renouvelables à leur utilisation.

Annie Augier : On va vous apporter un micro, Monsieur, parce que sans quoi personne ne vous entendra. Et je rappelle que cette réunion est enregistrée et qu'elle fait l'objet

Yves Noack : Donc quelle que soit la batterie, au moment de la combustion, ce carburant émettra autant de gaz à effet de serre qu'un kérosène d'origine pétrolière ?

Cyril Dufau-Sansot : alors il émettra autant de CO 2 que n'importe quel kérosène d'accord, mais on considère qu'il ne rajoute pas à l'échelle de la durée de vie de la biomasse du CO 2 dans l'atmosphère.

Yves Noack : C'est un peu... Ça se discute, disons !

Annie Augier : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Alors Madame avec le gilet vert ?

Danièle Guieu : Bonsoir Madame Guieu, France Nature Environnement. Voilà moi je me pose une question par rapport aux résidus de la biomasse, donc qui va être gazéifié, donc je voulais savoir s'il y avait des résidus, et dans votre brochure vous dites qu'il n'y a pas de particules fines, pas d'émission de particules. Donc je voudrais savoir à partir de quoi vous avez pu écrire ce fait, est-ce qu'il y a des analyses faites par des instances officielles agrémentées ?

Annie Augier : Là, vous parlez du dossier, de la concertation, n'est-ce pas ?

Danièle Guieu : Oui. Merci.

Annie Augier : Merci Madame.

Denis Grisoni : Alors, les particules fines sont réinjectées dans le process dans le procédé. La semaine prochaine, à la réunion du 11 octobre, nous pourrons répondre plus en détail à cette question. Ça, c'est le premier pas. La 2e question, c'était, est-ce qu'il y a des déchets ? Alors, il n'y a pas de déchets en tant que tels, il y aura des scories qui seront récupérées et revalorisées. Et il y avait une 3e question, la dame, si vous pouviez avoir la gentillesse de me la répéter, vous aviez 3 points ?

Annie Augier : non, c'est ça. Non, c'est ça, mais ça veut dire que effectivement, on note le point pour la réunion de la semaine prochaine. Voilà, vous savez à quel point là capitalisation se fait, hein ? Au fil des réunions publiques. Et on note évidemment les différents éléments que nous pourrons vous apporter pour, pour compléter votre la réponse qui vous est donnée ce soir.

Alors allons-y, un droit de suite. Merci donc.

Danièle Guieu : J'étais allée à une réunion avec l'association PEFC l'année dernière et il y avait le directeur de Fibre Excellence, entre autres. Donc, on nous a expliqué un petit peu ce que c'était que la norme PEFC et la norme PEFC en France, apparemment bon normalement, on peut faire confiance, mais il arrive quand même que des fois, on



peut pas avoir confiance, ça c'est le premier point. Et ensuite Fibre Excellence, c'est quand même... enfin, a annoncé qu'il avait vraiment des difficultés pour s'approvisionner. Déjà, c'était un gros consommateur de bois, puisqu'il faut 1,2 million de tonnes par an, donc déjà lui il a énormément de mal pour s'approvisionner en bois certifié. Alors je me pose la question, comment est-ce qu'on va faire pour répondre à la demande d'Hynovera et d'autres industries ?

Annie Augier : Vous précédez Madame les différents experts que je vais avoir le plaisir de vous présenter dans quelques minutes, puisque PEFC est représentée ce soir par son président, pour la région PACA. Donc je pense que Monsieur Salvignol a le point en tête et je pense que dans quelques minutes on pourra sans doute éclaircir les chiffres que vous avez en tête ou que vous avez pu lire. Alors je reviens vers vous dans une seconde, pardon, vous vouliez ?

Cyril Dufau-Sansot : Juste sur la disponibilité, parce que, outre le fait de la certification PEFC, il y a aussi la disponibilité et la difficulté d'approvisionnement qui a pu être mentionnée par Fibre Excellence et je rejoins la présentation qui a été faite par Monsieur Grisoni tout à l'heure, on a la capacité, dans notre projet, d'aller chercher potentiellement de la biomasse qui aujourd'hui n'est pas exploitée, tout simplement parce que économiquement, pas intéressante pour Fibre Excellence, donc par exemple sur des pentes. Et dans le cadre de notre projet, on a la capacité de faire ça, donc on va accompagner le secteur justement pour aller chercher ce type de biomasse et la certifier et en cas de limite d'approvisionnement, on peut aussi aller en chercher sur un cercle un peu plus large que ce que fait aujourd'hui Fibre Excellence par exemple.

Annie Augier : Alors on va prendre une question au fond et puis ensuite on reviendra à la table 3 qui est devant moi ? Monsieur, je vous propose de vous présenter.

Lucien Agresti : Je tombe le masque pour la circonstance, voilà

Annie Augier : Pardon, est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Lucien Agresti : Est-ce que vous m'entendez ?

Annie Augier : Oui, absolument. On vous entend très bien.

Lucien Agresti : Monsieur Agresti, je suis co-président de l'ALNP, Association de lutte contre les nuisances et la pollution sur le territoire de Gardanne-Meyreuil, créée exactement en janvier 2003. Voilà. Donc je vous présente cette association. Je reviens à ma question. Le 30 mai 2012, nous était présenté par Monsieur Richard Mallié, alors candidat à la députation, le projet de la centrale, porté par l'entreprise E.ON. À cette époque-là, d'ailleurs, il revendiquait la paternité de ce projet. Inévitablement, la question du bois a été posée. Alors voilà ce que nous disait Monsieur Mallié à cette époque-là, « la forêt méditerranéenne n'est pas exploitée ». Bon peut-être, je ne sais pas si les forestiers sont de cet avis, « elle n'est pas exploitée ». Donc, c'était à propos de la centrale, faire tourner la centrale dite « biomasse », pour lui, c'était tout bon puisque la forêt méditerranéenne n'était pas exploitée. Bon donc à la question qu'on lui a posée, « combien de bois disponible dans la région PACA en 2012 ? », donc, le potentiel de bois mobilisable à cette époque-là, ils annonçaient 650 000 m3 de bois mobilisables, mais de façon rentable, c'est à dire qu'il ne fallait pas créer des routes, des pistes, prendre des hélicoptères, etc., pour aller récupérer des bois-là où c'est quasiment impossible, donc rentable économiquement.

Annie Augier : Je vous propose d'aller à votre question...

Lucien Agresti : Alors je termine, non, mais c'est chaque fois pareil, on nous coupe la parole et on ne peut pas aller au bout. La dernière, lors de la première réunion, j'ai pas pu m'exprimer entièrement sur ce sujet d'ailleurs, donc je reviens au propos. A cette question qu'on lui a posée, « mais la quantité de bois pour la biomasse sera insuffisante puisque, à partir de 2024, la totalité du bois qui sera incinérée dans la chaudière à lit fluidisé circulant de la tranche 4, il devra être local ? ». La quantité de bois, c'est à dire 850 000 tonnes, donc il manquait du bois. On le savait déjà en 2012. Alors la réponse qui nous a été faite par Monsieur Mallié, « hé bien on va remplacer le bois des forêts françaises de la région PACA, hein, pour préciser par des TTCR. Alors, c'est quoi le TTCR ? Peut-être que les



spécialistes du bois vont pouvoir répondre, mais au cas où ils ne peuvent pas répondre, Monsieur Mallié, à l'époque, nous a donné la réponse : « taillis à très courte rotation ». Voilà donc, on va planter des taillis à très courte rotation, ce qui permettra de les exploiter au bout de 7/8 ans de pousse, donc où on est donc, parce que le projet Hynovera ne peut pas être déconnecté de la présence très proche de la tranche 4 qui doit fonctionner à la biomasse, c'est à dire 850 000 tonnes de bois prélevées sur le territoire et proche de la centrale. Enfin, c'est ce qui était dit à l'époque, merci.

Annie Augier : Merci. Alors, il y a des choses qui ne concernent pas exactement la concertation Hynovera, hein ? Je vous propose, moi qu'on ne parle que de la concertation dans le cadre de cette concertation, que du projet Hynovera. Les engagements qui ont été pris par d'autres interlocuteurs hors de ce périmètre ne nous concernent finalement pas directement. En revanche, vous allez avoir un certain nombre de précisions sur les chiffres que vous avanciez avec un certain nombre de d'experts qui vont s'exprimer dans quelques minutes. Est-ce que sur le projet Hynovera à proprement parler, vous souhaitez compléter, répondre ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, je pense que les experts pourront apporter des chiffres un peu plus précis après, mais la biomasse disponible en région PACA permet à l'ensemble de ces projets-là de s'approvisionner et après je vais pas commenter sur le fait que en 2024 il y ait tout ou partie de l'approvisionnement de GazelEnergie qui soit fait localement parce que j'ai pas cette compétence-là et vous aurez remarqué qu'on n'est pas GazelEnergie, mais cependant, comme je l'ai dit, on est capable d'aller exploiter de la biomasse qui ne l'est pas aujourd'hui et on est capable aussi avec le fret ferroviaire, d'aller chercher de la biomasse qui va être plus loin, autour de la région PACA également, donc on considère qu'on ne met pas en tension la ressource biomasse sur la région.

Annie Augier : On va revenir sur ces différents sujets. Il y a une question ici, la table numéro 3, Monsieur, avec le gilet gris, rouge et vert. Une barbe blanche, peut-être ? C'est moins élégant, n'est-ce pas ? Je vous demande de vous présenter Monsieur, s'il vous plaît.

Jean-Luc Debard : Du coup moi, c'est Jean-Luc Debard, donc je suis à l'ALNP comme Lucien tout à l'heure et je suis président du Collectif climat du Pays d'Aix Alternatiba. Vous avez dit que vous allez donc aller chercher du bois dans les pentes et les endroits inaccessibles, et que, en fait, vous avez les moyens de faire ça. Donc j'aimerais savoir quels moyens vous allez utiliser et quel bilan carbone ? Et vous avez fait, puisque vous dites que vous êtes incapable de faire ça et que vous allez être rentable quand même. Quel argent vous allez mettre là-dedans et qu'est-ce que vous allez dépenser comme énergie ? Deuxième question par rapport à ça, comment vous allez faire pour maintenir les pentes et les terrains dans les endroits inaccessibles une fois que vous aurez coupé le bois ? La troisième chose, c'est que vous dites donc ça sera du bois, disons durable. Du coup vous dites, on va s'assurer..., donc gérer durablement et s'assurer ainsi du renouvellement des plantations. Donc je voulais savoir comment vous allez réaliser ces plantations parce que ça veut dire que vous allez faire des coupes rases ou vous allez faire, comment vous allez désoucher ? Voilà, merci.

Annie Augier : Merci, merci. Alors je vous propose qu'on prenne vos réponses et puis ensuite qu'on passe à la phase d'atelier.

Cyril Dufau-Sansot : Alors sur les moyens mis en œuvre, la rentabilité du projet. En fait, c'est le prix de vente des carburants renouvelables au secteur maritime et aérien qui nous permettent de dégager des fonds pour pouvoir acheter une biomasse qui va être un peu plus chère puisqu'elle va être moins facilement accessible. Mais ce n'est pas nous qui allons la chercher, on va s'appuyer sur les experts de la forêt et du bois qui vont aller chercher cette biomasse. Par contre, je reviens sur l'élément essentiel de la réunion aujourd'hui, qui est la certification en termes de durabilité, de traçabilité et notamment la durabilité, fait que bien évidemment on ne va pas aller sur des coupes rases qui vont mettre en danger les pentes puisque tout simplement dans ce cas-là, il n'y a plus de notion de durabilité.

Denis Grisoni : Oui, alors une petite précision. L'exploitation, elle est faite suivant deux grandes directives, il y a la directive européenne et il y a le code forestier, et ça, c'est décliné au niveau régional. Donc en ce qui concerne les coupes rases, je laisserai les professionnels du bois répondre. Une exploitation, c'est pas une coupe rase. Et s'il y a



une coupe rase, ça provient d'une politique publique qui instaure que la coupe rase est nécessaire pour justement protéger la forêt. Et je laisserai les professionnels du bois vous répondre plus en détail sur le phénomène de coupe rase.

Annie Augier : Oui, je pense qu'on va avoir quelques éléments dans quelques minutes je vous propose qu'on passe à la suite de notre atelier, on reviendra vers vous dans quelques minutes. En fait, dans le cadre de cette de cette réunion, il y a une question à laquelle vous allez pouvoir, devoir répondre ce soir, qui est la suivante : selon vous, en quoi l'approvisionnement d'Hynovera par des plaquettes de bois certifiées PEFC vous semblerait pertinent, ou non ? Ça, c'est la question qui va évidemment guider l'ensemble de nos de nos travaux. Et pour être en mesure d'avoir des éléments qui sont tangibles, qui vous permettent d'alimenter votre propre réflexion personnelle, nous allons entendre un certain nombre de ces experts et nous allons commencer par le premier d'entre eux qui va recontextualiser pour nous les éléments liés à la filière à l'interprofession forestière et je vous propose Florent, de prendre ma place ici et vous avez ici la télécommande pour avancer votre présentation, qu'on va pouvoir passer par là. La parole vous revient.

Florent Bigo : Merci, je ne sais pas si on m'entend bien, mais ou alors je prends un micro parce que...

Annie Augier : non, on vous entend très bien je pense donc...

Florent Bigo : Bonjour à tous. Non ? Alors on va on va brancher

Annie Augier : Non, non non, ne bougez pas il y a deux micros qui vont être branchés et la régie va brancher. Non, non. Là la régie va brancher les deux micros qui sont sur le pupitre.

Florent Bigo : Je suis peut-être un peu loin des micros en fait.

Annie Augier : Trop grand !

Florent Bigo : Si ça va comme ça, je vais le faire comme ça. Très bien donc. Florent Bigot, donc je suis le directeur de Fibois Sud, on est l'interprofession de la filière forêt bois sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc, on rassemble l'ensemble des acteurs de cette filière, donc de la propriété forestière jusqu'à l'usage. Donc nos adhérents sont effectivement des propriétaires forestiers publics et privés, des gestionnaires publics comme l'ONF, mais aussi des gestionnaires privés ou des organismes qui accompagnent les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs forêts, comme le CRPF par exemple, les acteurs de la récolte et transformation du bois, les exploitants forestiers, les scieurs, les industriels également, de pâte à papier, énergie. Et puis tous les usagers aussi du bois donc, notamment tous les acteurs de la construction, bois, donc charpentiers, menuisiers, architectes, etc. Et donc notre mission, effectivement, c'est de développer cette filière sur le territoire, donc dans le respect multifonctionnel de la forêt. Donc mon objectif là c'est de rebalayer quelques chiffres à la fois au niveau de la forêt, à la fois au niveau de la filière pour préparer un petit peu les ateliers, donc la forêt régionale c'est 51 % du territoire. On n'a pas forcément en tête que la région PACA est une région forestière, ce qui fait de nous la 2e région française en termes de taux de boisement, pas en surface, mais en termes de taux de boisement. Une forêt donc dynamique à la fois en volume de bois et en augmentation de surface, donc, depuis une trentaine d'années. Ce qu'on n'a pas toujours en tête non plus, c'est la répartition de cette propriété, 36 % des forêts dans la région sont publiques, des forêts de collectivités, communes essentiellement, et les forêts domaniales, donc qui sont la propriété de l'État, et le reste donc c'est des propriétaires forestiers privés donc qui sont très nombreux, plusieurs centaines de milliers sur la région. Donc voilà, ça c'est une donnée importante. Une forêt à l'équilibre entre feuillus et résineux, ça aussi, c'est une petite particularité. On va dire que plus on monte vers le nord et là, la part des feuillus prend une place plus importante. Mais c'est le fait de nos massifs montagneux et donc voilà, ça couvre 1,6 million d'hectares de forêts sur la région. Voilà pour les chiffres-clés de la forêt.

On va dire qu'il y a deux grands écosystèmes dans notre forêt, il y a plutôt la forêt méditerranéenne littorale, qu'on voit là, les paysages qu'on connaît bien sur la droite, et puis la forêt alpine, donc là aussi, en photo sur la gauche, ce qui fait qu'on a une grande diversité d'essences d'arbres, notamment de feuilles de résineux. Avec notamment en tête le mélèze des Hautes Alpes, le pin d'Alep dans nos régions provençales, voilà qu'on connaît bien toutes sortes de pins collinéens comme le pin sylvestre, le pin noir et des feuillus également, donc, chêne vert, chêne pubescent

ou encore le hêtre, un peu plus en altitude. Donc cette forêt ? Voilà, elle fait vivre effectivement une filière. Donc aujourd'hui la filière forêt-bois en Provence c'est 11 000 emplois. Pour alors ça on a actualisé les chiffres, là on n'est plus à 2 800 mais à 3 000 établissements pour 11 500 emplois donc voilà, si vous faites la division, vous voyez que on est surtout sur des petites entreprises. Voilà, des PME-TPE à dimension régionale, avec effectivement quelques industriels dont on a déjà parlé, la centrale de Provence mais aussi Fibre Excellence à Tarascon. Donc la récolte de bois sur la région, alors elle s'établit, là on a pris un chiffre 2018 mais aux alentours de 750 000 M3, à voilà 870 000. On est plutôt sur une année haute, ce qui représente 25 % de l'accroissement annuel de la forêt. Donc, en fait grosso modo, la forêt pousse de 100 chaque année, on en prélève 25 %. Donc, c'est un des taux en France les plus faibles de prélèvement, qui est quand même nuancé avec la ressource mobilisable et la difficulté d'accès à la ressource. Donc effectivement on a 50 % de la ressource qui est peu facile d'accès alors soit pour des raisons, enfin des raisons... on n'y peut rien, c'est effectivement le relief. Soit aussi parce qu'effectivement on manque de ce qu'on appelle de la desserte forestière, c'est à dire des pistes pour aller chercher le bois. Donc voilà. Cette récolte, elle est utilisée comment ? Donc là vous voyez sur le petit camembert ? Je sais pas si vous voyez bien, mais donc grosso modo pour moitié, alors là aussi ça dépend un petit peu des années, mais grosso modo pour moitié en bois-énergie. Alors le bois-énergie c'est le chauffage, donc notamment les chaufferies des collectivités, le bois de chauffage. Et puis aussi effectivement donc les industriels du bois-énergie, donc la centrale de Brignoles et la centrale de Provence. 30 % en bois industrie donc là on a un acteur effectivement dont on a parlé tout à l'heure, qui est qui Fibre Excellence donc pour la fabrication de pâtes à papier. Et puis donc 15 % de bois d'œuvre, donc là on est effectivement sur la construction mais aussi donc charpente, menuiserie mais aussi tout ce qui est emballage, donc, palettes, fabrication d'emballages pour l'agriculture. Alors là, vous allez encore avoir peut-être encore plus de mal à lire le petit schéma, mais je vais vous le commenter : grosso modo, donc voilà, c'est les différents emplois. Comment se répartissent les emplois dans les secteurs ? Donc en rose, en bas, vous avez donc la construction bois, la fabrication de meubles et d'objets et donc effectivement on est sur à peu près...voilà, 3 500 emplois pour 1 200 établissements, donc c'est le secteur qui emploie le plus de salariés dans notre filière. En jaune, vous avez tout ce qui est sylviculture et exploitation forestière et sciage et travail du bois, ce qui représente, voilà à peu près 2 800 emplois. Et puis donc l'industrie du papier carton. Et dans les emplois dont je parlais tout à l'heure, on n'a pas compté ceux du bois-énergie et donc on a fait une petite..., voilà parce que c'est un peu particulier, c'est un peu difficile à évaluer, parce que c'est des codes effectivement d'entreprise qui sont soit déjà des exploitants forestiers, mais on est allé chercher justement toutes les entreprises qui font de l'installation de chauffage au bois chez les particuliers etc. Et ça fait un nombre d'emplois assez conséquent, voilà, 400 établissements pour 3 400 emplois.

Après ces chiffres clés, juste présenter l'interprofession et notamment, nos missions, nos objectifs, donc notamment de mobiliser le bois de la forêt régionale pour approvisionner les acteurs et fonctionner en circuit court, promouvoir et développer l'utilisation du bois notamment selon une hiérarchie des usages, qui est effectivement le bois construction, le bois industrie et le bois-énergie donc effectivement, le bois construction, on cherche à le valoriser parce qu'il permet de stocker du carbone à long terme et il a une valeur ajoutée pour les acteurs de la filière qui est importante. Donc on cherche à promouvoir cette hiérarchie des usages. Néanmoins, il faut avoir conscience aussi que dans cette hiérarchie des usages y a une interconnexion des usages, c'est à dire que quand on va scier 1 m3 de bois, on va avoir 1 m3 de connexes qui vont partir au bois industrie, au bois-énergie. Et quand on fait de la sylviculture, c'est à dire qu'on va entretenir les forêts, pour avoir des arbres bien droits qui vont devenir des charpentes, etc., on fait ce qu'on appelle des éclaircies, des actes sylvicoles, et là aussi, on a besoin de valoriser ce bois en bois-énergie et bois industrie. Et puis créer les conditions, donc d'augmenter la valeur ajoutée sur les territoires, donc notamment accompagner les entreprises qui ont des projets et notamment donc on fait partie aussi du Pacte de territoire puisqu'on mène une étude dans le cadre du Pacte de territoire sur justement les besoins de la filière. Et comment ce territoire peut y répondre, alors à la fois en termes de production, industrielle, de bois, construction mais aussi de d'emplois et de formation, puisqu'on est un secteur qui recrute et donc on a besoin aussi d'avoir des outils pour former les gens à nos métiers.

Annie Augier : Merci parfait, vous avez magnifiquement respecté le temps qui était imparti, c'est chouette. Deuxième..., je vais récupérer la télécommande s'il vous plaît, merci beaucoup. Alors 2e contribution qui vont vous permettre, ces deux contributions, de contextualiser les sujets et de pouvoir évidemment à la suite de ces

présentations, pouvoir interpeller certains de ces experts. On a la chance également d'avoir ce soir Monsieur Salvignol. Monsieur Salvignol, vous êtes président de PEFC PACA et je vous propose le même exercice, en utilisant cette petite télécommande, de pouvoir développer un peu plus d'éléments de compréhension sur ce qu'est PEFC, comment vous allez pouvoir peut-être aider les participants à nos ateliers ce soir, dans le fait de mieux percevoir les enjeux et de quelle nature, on pourra vous solliciter. Voilà, c'est comme ça que ça fonctionne.

Christian Salvignol : Merci de m'accueillir. Quand j'aurai fini ma courte présentation là. Un message que j'espère, vous pourrez vous emmener à la maison, c'est que s'approvisionner en bois certifié PFC ou consommer nous-mêmes des produits à base de bois certifié, c'est contribuer à la gestion durable des forêts. Alors pour qu'on parle tous de la même chose, quelques définitions, d'abord.

La forêt : chacun a sa propre vision de la forêt et dans la région. Par exemple, quelqu'un qui est dans les Hautes-Alpes, il voit des surfaces boisées pentues en montagne et des tas de bois qui vont servir ou des grumes, qui vont servir à construire des chalets et des maisons. Dans les Alpes-Maritimes, c'est un petit peu la même chose. Dans le Var, le bois sert aussi à se chauffer, et on voit des forêts qui n'ont pas du tout la même allure, qui sont composées de plus de feuillus peut-être que dans les Hautes Alpes. Dans les Bouches-du-Rhône où nous sommes ici, malheureusement, on voit souvent un espace qui brûle. Et puis la forêt, on l'appelle la colline ici. Donc chacun a sa vision de la forêt et si on déborde le cadre régional, le Finlandais ne voit pas la même chose que le Corse qui voit le maquis, le Finlandais, il voit de la forêt en continu avec des tas de bois le long des routes. Donc déjà il faut savoir que quand on parle de la forêt, on ne parle pas tous de la même chose. Ensuite, quand on parle de gestion durable de la forêt, c'est le thème de notre intervention ce soir, je vais en faire une définition toute simple, pas du tout forestière, mais qui fait que tout le monde comprendra. La gestion durable des forêts, c'est la gestion que nos parents ont mis en œuvre pour nous permettre de bénéficier de tous les bienfaits de la forêt aujourd'hui et c'est la gestion que nous mettons en œuvre nous aujourd'hui pour permettre à nos enfants de continuer à en bénéficier. On pourrait la décrire comme ça, la gestion durable des forêts. En France, on a 30 % du territoire qui est boisé et la forêt progresse. En 2 siècles, elle a doublé de surface et en 30 ans, elle a pris 2,8 millions d'hectares en plus, donc la forêt progresse. En dépit des messages qu'on entend un petit peu partout, il faut bien retenir que la forêt progresse, n'est pas en voie de régression. Et les incendies que nous connaissons dans notre région, même s'ils sont dramatiques, n'ont pas un effet qui contribue à faire disparaître, à faire diminuer la surface forestière, simplement un effet à transformer très difficilement notre paysage de tous les jours. Et ça, c'est assez difficile à supporter. Alors, PEFC maintenant ! On va retenir que PEFC, c'est une marque, on ne va pas essayer de traduire parce qu'il y a eu plusieurs traductions dans la vie de PEFC. PEFC, c'est une marque et cette marque certifie la gestion durable des forêts et elle ambitionne de favoriser l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des pratiques, à des garanties de pratiques de gestion durable et à l'implication des propriétaires forestiers des entreprises.

PEFC est né national puis est devenu rapidement européen puis international. Maintenant, on a en France, on a PEFC France qui est décliné dans les régions par des entités des entités régionales, pardon comme nous en avons une ici en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est un système qui existe depuis 22 ans et dans notre région, il existe depuis une vingtaine d'années. Je vous le disais tout à l'heure, PEFC vise à maintenir un équilibre complexe entre les trois fonctions de la forêt, - fonction environnementale, parce que la forêt, c'est un réservoir de biodiversité et c'est un puits de carbone, on stocke le carbone dans le bois. La fonction sociétale car la forêt, c'est un lieu de vie, un lieu de travail, un lieu de loisir, un paysage. Même si pour beaucoup d'entre nous, c'est d'abord un paysage, il y a beaucoup de gens qui n'imaginent pas qu'on puisse travailler en forêt. Et pourtant, on vous l'a dit à l'instant, la forêt, c'est un lieu de travail qui offre beaucoup d'emplois. Et puis la 3e fonction, c'est la fonction économique, car la forêt produit une ressource renouvelable, le bois. On retrouve cet équilibre dans la gestion de PEFC en France et dans la région. PEFC est géré équitablement entre trois collèges, un collège qui comprend les propriétaires forestiers publics et privés, un collège qui comprend les transformateurs du bois, autrement appelés les industriels ou les entreprises forestières, puis un troisième collège qui représente la société civile. D'ailleurs, FNE fait partie de ce troisième collège en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors, en région, on a 100 % des forêts domaniales qui sont certifiées, on a à peu près la moitié des forêts des collectivités, c'est à dire des forêts communales et des forêts départementales qui sont certifiées. Mais l'objectif fort est de parvenir à 100 %. Et puis, on a la forêt qui appartient à de multiples propriétaires forestiers qu'il est



difficile de toucher et que l'on certifie les uns après les autres. Et là on a 5 % des surfaces qui sont certifiées. Au niveau régional, l'action PEFC Provence Côte d'Azur, c'est promouvoir la gestion forestière durable. Alors comment on fait ? On incite les propriétaires forestiers et les entreprises forestières à rejoindre la certification PEFC. On les accompagne dans la compréhension, la bonne application des règles de gestion forestière durable. Alors là, comment ça se passe ? Quelle est la référence ? La référence, c'est ce qu'on appelle dans notre jargon les standards, c'est à dire un référentiel qui indique ce que doivent faire les propriétaires et les entreprises forestières pour garantir la gestion durable des forêts. Ces standards, comment sont-ils élaborés ? Ils sont élaborés dans les mêmes conditions que la gestion du PEFC, c'est à dire il y a une intervention des propriétaires, il y a l'intervention des entreprises forestières et il y a les interventions de représentants de la société civile. Six standards sont régulièrement..., tous les 5 ans, ils sont mis à jour. On a commencé à remettre à jour les standards en 2021 et en 2023, on aura de nouveaux standards qui auront été publiés. C'est un document qui est à votre disposition, qui est assez long et complexe et surtout très exigeant. Mais en même temps, l'exigence est là, pour garantir la gestion durable des forêts et puis il y a quelque chose de très important derrière, il y a les contrôles, ce qu'on fera en France, on le disait tout à l'heure, il y a un code rural, le code rural de la forêt est très bien organisé en France. Il spécifie les choses d'un aspect réglementaire. PEFC, c'est une démarche vertueuse, à laquelle on adhère, à laquelle les propriétaires adhèrent, à laquelle les entreprises adhèrent, à laquelle la société civile adhère. Donc il y a des contrôles, il y a aussi un document qui sera mis à votre disposition quand on va contrôler une entreprise forestière, si vous regardez le nombre de points qui sont contrôlés, je vais pas vous les détailler, mais il y a un niveau d'exigence très élevé, très, très élevé et que les entreprises forestières s'attachent à tenir, ce qui garantit que le travail de récolte des bois sera fait dans des conditions de respect de la forêt, de notre environnement, et finalement de la gestion durable. On a deux lignes d'action qui répondent à votre question tout à l'heure. Dans la PEFC, on a certifié les propriétaires et les entreprises, mais en même temps certifié la traçabilité. Et à notre niveau, on veille à PEFC, on veille à ce que le bois qui provient d'une forêt certifiée soit bien le bois qui est utilisé quelque part soit sous forme de papier comme ça, ici c'est du papier (*il montre des échantillons*), ça, c'est l'emballage de papier certifié ou comme cette pâte à papier qui est fabriquée à Tarascon et cela elle est certifiée PEFC si on veut garantir que le bois qui a servi à fabriquer ces produits-là provient bien de forêts gérées de façon durable et certifiée. Et bien c'est PEFC qui garantit la traçabilité.

Voilà alors ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'en ce moment, le gouvernement a lancé, enfin en ce moment, ça vient de passer, les Assises de la forêt, en associant tous les acteurs concernés et PEFC France et on assiste à une demande de plus en plus importante de la société en papier, carton, meubles et tous objets fabriqués à partir de bois certifiés avec conséquence, on l'entend ici ce soir, c'est que toutes les entreprises forestières, les scieurs, les papiers, les énergéticiens, tous ceux qui utilisent le bois dans la région et ailleurs, en France et dans le monde, ont besoin de bois certifiés pour satisfaire la demande de leurs clients et donc leurs besoins.

Alors la demande. Il faut savoir qu'aujourd'hui, elle tend vers 100 % de bois certifié. C'est vous dire que PEFC c'est important mais PEFC c'est pas simplement l'affaire des autres, ceux qui sont derrière cette table, c'est aussi votre affaire à tous. Parce que la forêt on l'aime bien, on aime bien tous les bienfaits qu'elle procure. On souhaite tous nous en préoccuper. On pense même qu'on en est un peu propriétaire, même si on n'en est pas réellement propriétaire, mais il est très important que chacun d'entre vous s'approprie ce que c'est que la gestion durable des forêts. Parce que quand on veut un résultat, on doit se dire qu'on a tous un rôle à jouer. Les propriétaires forestiers publics et privés choisissent la certification forestière. Les entreprises forestières choisissent la certification forestière, les industriels, les fabricants également et les distributeurs également. Vous même quand vous irez acheter un produit fait à base de bois, vérifiez qu'il y a bien le logo PEFC dessus, comme ce papier que je vous montrais tout à l'heure, et vous contribuerez vous-même à la gestion durable des forêts. En conclusion, le message que je souhaite que vous emportiez à la maison, hé bien, c'est que s'approvisionner en bois PEFC ou consommer nous-mêmes du bois, des produits bois faits à partir de bois certifiés, c'est contribuer à la gestion durable des forêts.

Annie Augier : Merci Monsieur Salvignol. On aura évidemment la possibilité de d'avoir vos différentes présentations Messieurs dans les documents qui seront mis en ligne. On a, outre les interventions de Fibois Sud et de PEFC donc, un certain nombre de compétences, de savoir-faire, qui sont, qui ont été mobilisés ce soir pour vous aider à traiter la question que je vais annoncer dans quelques minutes. Je vous propose, Madame, Messieurs, de

prendre vraiment une minute ou deux minutes maximum pour nous dire d'abord qui vous êtes et puis peut-être de nous dire exactement sur quels points vous pourriez aider, nous tous dans la salle, tous les participants ce soir à mieux comprendre les enjeux, j'allais dire de de cette question ? Quelle est votre capacité à nous aider ? Monsieur Bigo, on vous a entendu, peut-être, Monsieur Gaujard, vous avez un micro devant vous. Est-ce que, finalement au titre de de Fibois Sud, qu'est-ce que vous pourriez nous nous apporter comme contribution ?

Olivier Gaujard : Oui, Bonjour, Bonsoir du moins. Donc je suis Olivier Gaujard, président de Fibois Sud, que notre directeur Florent vous a présenté tout à l'heure. Donc nous sommes bien là pour essayer de comprendre avec vous et répondre à la question qui nous est posée, de comment ? - notre forêt on l'a dit, les forêts sont très différentes les unes des autres suivant les territoires - comment notre forêt, ici, peut être en capacité aujourd'hui et au fil du temps, puisque ce projet, comme les autres projets, les autres usages du bois... se répartissent dans le temps ? Et le temps forestier, c'est plutôt la décennie que la semaine, donc comment dans la durée, on pourra gérer notre forêt de manière à ce qu'elle puisse assurer tous les services qu'on en attend et tous les produits qu'on en attend ?

Annie Augier : Très bien. Pour faire court, merci, on est obligé de faire court parce que finalement votre contribution, elle est très précieuse et on a besoin de la comprendre pour encore une fois, de savoir de quelle manière on pourra vous solliciter. Monsieur Wawrzyniak, quel est votre rôle et quelle est votre possible contribution ce soir ?

Christian Wawrzyniak : Donc moi je m'appelle Christian Wawrzyniak je suis ingénieur forestier, je travaille au ministère de l'Agriculture et je suis responsable du service régional de la forêt et du bois donc ma contribution, c'est ma capacité à vous parler de la réglementation forestière et de la politique de l'État si c'est nécessaire.

Annie Augier : Monsieur Fady, à côté de vous. Même question Monsieur ?

Bruno Fady : oui, bonjour, Bruno Fady. Donc moi je suis chercheur à l'INRAE, donc c'est l'Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement. Moi, je suis un spécialiste des forêts méditerranéennes, je m'intéresse à leur adaptation dans le passé et leur adaptation future, ou pas d'ailleurs, sous changement climatique.

Annie Augier : Donc on pourra vous solliciter sur ces sujets-là. Monsieur Gauquelin ?

Thierry Gauquelin : Monsieur Gauquelin donc, professeur émérite à Marseille Université, dans un laboratoire qui s'appelle l'IMBE, l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie. C'est un gros laboratoire, environ 250 personnes sur la place de Marseille, d'Aix, et donc d'intervenir essentiellement sur, c'est là-dessus qu'on travaille, sur l'impact du changement climatique et aussi de la gestion forestière sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers, parce que les forêts sont bien des écosystèmes sur leur biodiversité et sur les sols, et aussi d'ailleurs sur la biodiversité des sols, etc. Et c'est sur ces aspects que je peux intervenir.

Annie Augier : Merci Monsieur. Alors Monsieur Chéron pour l'ONF ?

Nicolas Chéron : Oui donc Nicolas Chéron, responsable commercial pour l'ONF en PACA. Ma contribution, ce sera certainement je pense sur les questions de gestion de la forêt publique.

Annie Augier : Très bien. Monsieur Drochon ?

Sébastien Drochon : Bonsoir, Sébastien Drochon, je suis représentant d'une coopérative forestière, donc un outil technique au service des adhérents qui sont des propriétaires forestiers privés. Et moi les compétences que je pourrai vous amener, c'est tant sur la gestion et le conseil au propriétaire forestier qui est notre première casquette, aussi bien que sur l'exploitation forestière, la commercialisation des bois, les difficultés techniques, commerciales et parfois même le ressenti des propriétaires et du grand public.

Annie Augier : Très bien, merci. Madame Chéry ?

Cécile Chéry : Bonsoir à toutes, Bonsoir à tous. Cécile Chéry, je suis directrice régionale adjointe de l'ADEME. L'ADEME, c'est l'opérateur de l'État, le bras financier d'accompagnement des projets d'associations, de collectivités,

d'entreprises..., d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Donc c'est vraiment sur ces aspects-là que je pourrai vous accompagner et vous aider.

Annie Augier : Merci. Alors la société Dolza, avec Monsieur Audibert qui est là ?

Jean-Luc Audibert : J'ai vite remarqué, parce que je suis quand même représentant de l'Union nationale, des entreprises du paysage, voilà. Où est-ce que je peux vous aider ? Peut-être un petit peu sur des modes opératoires spécifiques. J'entendais parler de récolte sur des terrains pentus, voilà donc en termes de mode opératoire, en termes aussi de, je vais pas me payer le mot « parcours du combattant », mais voilà de quelle est la perception finalement de la législation qui gravite autour du bois, pour dérouler nos exploitations dans les règles de l'art.

Annie Augier : Merci. Et puis on termine ce joli panel d'experts ce soir par vous Monsieur Revalor ?

Monsieur Revalor : alors ce soir ? Bonsoir, je représente l'association méditerranéenne qui a été invitée sur ce panel. La particularité de cette association, c'est d'être un lien, entre justement les spécialistes et il y en a beaucoup à côté de moi. Moi, personnellement, je ne suis pas un spécialiste, mais un lien entre les spécialistes et le public pour justement identifier les particularités de la forêt méditerranéenne. On nous a dit tout à l'heure que toutes les forêts ne sont pas perçues de la même façon, mais toutes les forêts ne sont pas identiques, en effet. Et cette association est un lieu de d'échange et de dialogue. Et justement, je pense que notre savoir-faire peut être utile dans des réunions de ce genre. J'ajoute quand même, excusez-moi, je vous en prie, je monopolise tout petit peu. J'ajoute quand même que j'ai deux points particuliers qui me permettent d'élargir un peu le propos : le premier, c'est que j'ai participé en tant que représentant des syndicats de propriétaires forestiers à l'époque, à l'évolution et la mise au point et l'encadrement, j'insiste là-dessus, l'encadrement du projet d'approvisionnement de E.ON à l'époque. Alors il a été cité tout à l'heure, l'intervention du candidat à la députation à cette époque-là, mais il y a des chiffres qui ont été annoncés, je peux, si vous le souhaitez revenir sur la disponibilité.

Annie Augier : Non, restons bien sur le projet Hynovera. Merci. On reste bien sur la concertation sur ce projet qui fait l'objet, évidemment, de nos réunions publiques. Outre les compétences qui sont ici présentes et merci Madame, Messieurs d'être là, on va vous distribuer sur chacune des tables un certain nombre de documents qui sont de nature à éclairer la possible réponse que vous allez pouvoir formuler ou les interrogations complémentaires. D'abord, vous allez disposer du cahier des charges PEFC, vous allez disposer de l'article L 281- 9 du Code de l'énergie, vous allez bénéficier de la lecture possible du Guide pour la certification des biocarburants à base de bois. Le 4e document que vous allez avoir la possibilité de de consulter, les exigences en termes de durabilité de ISCC 202, et puis vous allez avoir évidemment des éléments de comparaison entre ISCC et PEFC, pour que vous puissiez évidemment avoir tous les éléments qui sont, de subtilité de comparaison, on va dire, entre ces 2 référentiels.

Vous allez donc être invités à répondre à cette question, je la ré-énonce : « Selon vous, en quoi l'approvisionnement de Hynovera par des plaquettes de bois certifiées PEFC vous semblerait pertinent ou non ? ». Vous allez disposer d'environ, entre 45 Min à 1h maximum, pour pouvoir débattre entre vous et je vais inviter d'ailleurs les personnes qui sont debout et qui souhaitent participer, il y a une foultitude de places qui sont à ces différentes tables, à venir vous installer aux tables qui sont là. Vous allez donc avoir la possibilité d'échanger entre vous. Vous avez, encore une fois, la possibilité de solliciter ces experts, de consulter les différents documents et à l'issue de cette heure maximum d'échanges entre vous, on demandera à un rapporteur par table de pouvoir énoncer pendant trois minutes maximum, les éléments de travaux que vous auriez élaborés ensemble pendant cette heure de travail ensemble. Voilà, une question peut-être ? Y a-t-il un micro s'il vous plaît ? Deux questions. (*protestations dans le public*). Vous savez, c'est une modalité qui a été imaginée dans le cadre de cette concertation pour varier les modalités. Donc je vais vous demander de donner la parole ici à Monsieur, puis là, puis au fond. Si vous pouviez vous représenter Monsieur ?

Jean-Luc Debard : moi, c'est Jean-Luc Debard, donc du collectif climat du Pays d'Aix et Alternatiba et l'ALNP. Puisque on est en train, on doit, donc décider enfin juger si l'approvisionnement de Hynovera par des plaquettes de bois certifiées PEFC vous semblerait pertinent ou non... Le monsieur de PEFC tout à l'heure nous a parlé donc que les entreprises et les propriétaires PEFC se déclaraient, enfin, étaient volontaires pour être PEFC. Après il nous a



parlé de contrôle et du coup moi j'aimerais savoir, parce que si pour, savoir si c'est pertinent il faudrait savoir combien il y a de contrôles par nombre de contrôle, par marché de bois ou par hectare et comment vous garantissez, y compris..., une deuxième question, la traçabilité et par quel contrôle ? Parce que si y a 1 contrôle sur 100 marchés, je pense que voilà ou s'il y en a 100 sur 100... Alors, notre avis ne sera pas le même.

Annie Augier : Je pense que Messieurs les garants vous m'autorisez à vous donner la parole ?

Philippe Quévremont : Peut-être pour préciser les modalités d'organisation, peut-être préciser votre question. Elle appelle une réponse. Pour avoir cette réponse, une personne de la table va voir l'expert compétent. Donc je suppose que votre question s'adressait à PEFC, l'expert se lève, va à la table et vous fait part des réponses. Si vous êtes convaincu par ces réponses en fin d'exercice, vous direz « Ben voilà, nous avons été convaincus que les contrôles que PEFC fait sont des contrôles pertinents pour cette affaire ». Si vous n'êtes pas convaincus par ces contrôles, vous expliquerez que vous n'êtes pas convaincus et vous donnerez bien sûr les réponses à ces contrôles. C'est une façon de permettre plusieurs questions et plusieurs réponses, parce que plusieurs tables ne vont pas poser les mêmes questions au même moment. Et donc, dans ce mode d'emploi que j'ai pratiqué plusieurs fois, ce qui est important, c'est que les questions soient élaborées par les tables, soient posées aux experts, que les experts se lèvent, aillent s'expliquer. (*Protestations*)

Annie Augier : S'il vous plaît, je vous propose de d'écouter la réponse qui est donnée.

Philippe Quévremont : nous demandons aux experts, de ne pas faire de prosélytisme, c'est à dire d'attendre que des questions soient posées avant d'y répondre, le tout en 1h, c'est pas très facile mais ça peut bien éclairer la suite de notre concertation.

Annie Augier : Alors il y avait une autre question ici à la table numéro 1, je vous ai vu, Monsieur, allez-y.

Monsieur Ida : Bonsoir. Donc Monsieur Ida, un habitant de Meyreuil depuis 2020 et voisin donc du tas de charbon. Donc je fais une fixette un petit peu là-dessus, je m'excuse, c'est déjà ce que j'ai dit à la dernière réunion. Euh là vous parlez au tout début, vous avez parlé de l'emprise au sol de la société sur le site. Cette emprise au sol elle est sur quelle base de calcul ? Parce que vous parlez de de fournir des bateaux en carburant, des avions, mais il y a un moment donné, si vous avez plus à produire, vous allez peut-être vous étendre ? Encore une fois, je suis riverain. Si, à la rigueur, il y a un truc pour produire une petite quantité, ça va. Si demain on a une centrale du style Shell, là, à côté, ça va pas le faire puisque nous encore une fois on est riverains et quand je vois le peu de monde qui est là à mon avis, votre projet va aboutir parce que y a pas grand monde qui se bouge. Ça, c'était ma première, mon premier truc. Le 2e, on parle de de forêt et de gestion de la forêt. J'ai pas entendu parler des animaux pour la forêt. Vous dites qu'il y a des gens qui travaillent dans la forêt, mais il y a des animaux qui vivent aussi et je pense qu'à couper de la forêt, à un moment donné, les animaux en pâtissent.

Annie Augier : Alors donc même principe, cette question, vous pourrez par table sans doute pouvoir l'adresser à un expert qui reviendra vers vous. Je vous propose qu'on réponde à la question qui est adressée au maître d'ouvrage et qu'ensuite on débute l'atelier à proprement parler.

Cyril Dufau-Sansot : Oui. Alors effectivement, j'ai précisé que le projet aurait une empreinte de 6 hectares. Alors s'il vous plaît, ça, c'est quelque chose qui a été discuté avec le propriétaire du foncier qui souhaite mettre à disposition du foncier à plusieurs projets. Donc c'est quelque chose qui n'est pas de notre maîtrise à nous, mais qui est de la maîtrise du propriétaire du foncier. Là-dedans, nous, on a dimensionné un projet avec notre société d'engineering pour regarder comment mettre les équipements et la place disponible dicte aussi la taille de l'usine et y a pas forcément la capacité ensuite, de doubler, de tripler la taille de l'usine parce qu'on n'aura pas le foncier disponible pour le faire.

Annie Augier : Alors, attendez Monsieur, on ne vous entend pas sans micro. Vous savez comment ça fonctionne maintenant, je pense ? Il faut absolument qu'on vous apporte un micro pour un droit de suite, s'il vous plaît, vous apportez un micro. Merci. Et après, on passe vraiment à l'atelier. Monsieur ?

Monsieur Ida : Ce qui veut dire que ce que vous avez prévu là au départ, c'est figé, ça n'évoluera pas.

Cyril Dufau-Sansot : Oui. Dans le dossier de concertation, vous verrez qu'il y a deux phases du projet. Il y a une première phase qui va être focalisée sur la production de kérosène et une 2e phase sur la production de kérosène et de méthanol. C'est cette dimension de la 2e phase qui sera la dimension définitive du projet.

Annie Augier : Alors on va prendre une dernière question et ensuite vous pourrez poser vos questions par table et revenir vers les experts, sans quoi on ne va jamais débiter cet atelier et ce serait dommage. Je vous en prie ?

Claude Calvet : Monsieur Claude Calvet, France Nature Environnement Bouches-du-Rhône. Je voudrais quelques remarques sur ce qui a été dit par les experts et une question ou deux. Mes remarques, c'est sur l'emploi par exemple. Vous y allez vraiment à la louche parce que y a des granulés qui sont d'importation en majorité dans les poêles. Ce sont pas des emplois locaux, y compris pour les bûches d'ailleurs. Sur la forêt, vous passez outre aussi, il y a les animaux, mais aussi l'eau. La forêt a un rôle majeur pour la qualité de l'eau et la rétention de l'eau et la gestion des nappes. Donc c'est... Vous êtes passé un peu vite là-dessus, donc vous pouvez me dire un mot. Et aussi la synchronisation entre le cycle, le long de la forêt et le cycle court de l'industrie. Donc là je pense que la certification PEFC doit pouvoir nous répondre sur bah puisqu'on est sur PEFC, quel est le plus de ISCC par rapport à PEFC ? Puisque vous vous lorgnez vers le ISCC. Sur le PEFC, alors l'ONF perd, a perdu 30 % de ses emplois et perd régulièrement des crédits pour son fonctionnement. Je pense que Monsieur a le droit de réserve donc il ne pourra pas peut-être aller trop loin sur ce schéma mais donc on lui demande de se financer, de s'autofinancer en sortant un maximum de bois. Et d'autre part, ONF fait partie de la certification PEFC, alors donc ça fait un peu de l'auto-certification donc je voudrais avoir un éclaircissement. Et puis ensuite, alors oui, sur le volume, alors très rapidement, la Commission Préfectorale, en juillet 2021 a bien dit que la centrale biomasse emploierait 900 000 tonnes de bois de biomasse par an et donc on est quand même déjà au-dessus de la production PACA qui est entre 750 et 870 000 tonnes par an et donc, même si ce n'est pas le projet Hynovera, c'est le même gisement de bois, la même ressource et on ne doit l'utiliser, enfin l'étudier que globalement.

Annie Augier : Alors toutes ces questions, vous le voyez, elles sont parfaitement légitimes pour que vous puissiez être parfaitement en connaissance de tous les éléments factuels. Et c'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé ces dix experts. Donc je vous propose que par table vous décidiez de quelles sont les questions que vous adressez à ces experts et que comme Monsieur Quévremont, garant de cette concertation publique vient de vous l'expliquer, qu'une personne de votre table puisse venir solliciter l'expert auquel ou à laquelle s'adresse cette question et que l'expert à ce moment-là vienne à vous. Il est donc 19h24. Non, on va vous répondre directement avec les experts qui sont là. (*protestation dans le public*) Non, non, non, on ne saucissonne rien. Monsieur. On vous propose une modalité, donc ça veut dire qu'à 20h24 on pourra être en mesure de revenir vers nous avec les différents rapporteurs qui seront désignés pour chacune des tables, je vous propose, y a plusieurs tables qui sont... Oui, allez-y sur la forme, mais ensuite on commence ! Alors, un micro ici au premier rang ? Sur la forme. Enfin, on ne répondra pas sur le sur le fond. Alors ici, ici, non, ici au premier rang.

Mélanie Chaix : Hé ça marche pas, ça marche, merci. Bonsoir, Mélanie Chaix. Une question sur la forme : bah on peut pas lire ça, enfin, il nous faut une nuit au moins pour le lire (*elle montre le document ISCC*). Euh, on va vous poser des questions individuellement, si j'ai compris, on va s'approcher de l'expert par table et la réponse va nous être accordée à chaque table. Oui sûrement, poser tous les mêmes questions, alors on va, c'est pas la même réponse, c'est nul de ne pas avoir une réponse collective pour tout le monde l'entende, on perd moins de temps. Voilà, on perd moins de temps. Voilà.

Annie Augier : Non, mais je vous en prie, les réponses, vous allez les avoir lorsque vous allez pouvoir solliciter les experts, donc je vous propose que ceux d'entre vous qui ne sont pas installés rejoignent les tables, notamment 2,3 et 4 et on se retrouve dans 1h maximum, c'est à dire à 20h24. Pour pouvoir avoir vos retours pour chacun des rapporteurs. (*Protestations dans le public*)

Certains participants expriment un mécontentement quant à la forme de l’atelier participatif, d’autres commencent à se rapprocher des experts pour les inviter à leur table. S’en suit près d’1 heure d’atelier par tables où les échanges n’étaient pas enregistrés.

La restitution des avis par chaque table démarre à 20h20.

Annie Augier : Alors je vais vous demander, je vais vous demander votre attention. S’il vous plaît, s’il vous plaît. S’il vous plaît. On, on a il nous reste 10 Min pour clore ce temps d’atelier, 10 Min. Messieurs les garants, peut-être pour recontextualiser, réexpliquer la manière dont la restitution va se faire ?

Philippe Quévremont : Alors, un petit mot d’abord, pour réexpliquer le pourquoi de cette technique que ni les garants ni le maître d’ouvrage n’ont inventée. C’est une technique très classique. Pourquoi on a eu recours à cette technique ? Tout simplement, la quantité de savoir qu’il faut accumuler sur ces questions forestières est une quantité importante et on a pensé que si on vous infligeait les uns après les autres, tous les exposés sur la forêt, les équilibres biologiques, le climat, les possibilités de récolte, etc, vous auriez que des exposés et pas le temps de vous exprimer. Or, c’est notre priorité depuis le début, alors ça passe effectivement par ce travail collectif que certains d’entre vous ont contesté, peut-être que la question reviendra à ce niveau-là. L’objectif, c’est de vous permettre de dire ce que vous pensez et ce que vous direz est maintenant enregistré, ça sera dans le verbatim et ça sera dans le rapport des garants, puisque c’est notre travail. Quant aux experts, je voudrais redire ce que mon collègue Vincent Delcroix vous a dit tout à l’heure, ils ne sont pas tous du même avis, vous avez certainement remarqué et donc il y a des avis différenciés et c’était ça qu’on voulait mettre à votre disposition. Des avis différenciés ? Je ne détaille pas les différences qu’il peut y avoir. Merci et je pense qu’on rentre dans le vif du sujet maintenant. Les experts, donc chaque table par la voix de son rapporteur résume ce qui a été dit, si d’autres membres de la table estiment que le rapporteur n’a pas été suffisamment fidèle à ce qui a été dit, hé bien qu’il réintervienne à ce moment-là. Les experts peuvent réintervenir soit à la demande de la table, soit d’eux-mêmes pour dire et cette fois-ci à voix haute, y compris que c’était un des points qui vous gênait, des réponses à des questions particulières, le tout dans un temps raisonnable, merci. Nous vous écoutons.

Annie Augier : Alors le temps raisonnable dont vous parlez, on va le minuter pour qu’on soit tous sur les mêmes critères d’évaluation de vos temps respectifs. Il est prévu un maximum de 3 minutes à chacun des rapporteurs pour s’exprimer sur les travaux qui ont été conduits à votre table et je demanderai évidemment aux experts qui sont sollicités de pouvoir évidemment être succincts, mais néanmoins complets dans les réponses qui peuvent vous être apportées. Quelle est la première table ou le premier rapporteur qui veut débiter ? Monsieur, ici, ça tombe bien, je crois que vous êtes la table numéro 1. Alors je vais vous proposer de donner votre nom puisque je rappelle, Monsieur Quévremont, garant de cette concertation vient de le rappeler, l’ensemble de vos contributions seront au verbatim. Je vous en prie.

Pierre Hennebert : Pierre Hennebert, donc table 1 et par ailleurs Association Meyreuil Environnement. Alors première chose, il faudrait avoir une unité commune d’expression des masses de bois. Puisqu’on a compris qu’il y a des mètres cubes, des tonnes humides à 40 % d’eau, 35 % d’eau, 45 % d’eau et des tonnes sèches. J’encourage à parler de tonnes sèches, donc exprimer sans eau comme ça, tous les chiffres sont additionnels ou comparables ou divisibles ou voilà... Ça, c’était un premier point. Alors, nous avons consulté Monsieur Chéron de l’ONF sur « qu’est-ce qu’une gestion durable PEFC » puisqu’on a jeté un coup d’œil dans les documents, c’est surtout des capacités de personnel, des choses comme ça. Alors, très rapidement, on prélève en PACA 4 tonnes de matière humide, 80 tonnes de matière humide tous les 20 ans, c’est à peu près la norme référentielle. Je ne sais pas si c’est clair, le stock est 200 à 250 tonnes de bois humide par hectare et on peut prélever tous les 20 ans 80 tonnes. Donc ça fait 4 tonnes de bois humide par hectare par an. On surveille le compactage des sols, il y a des chemins obligatoires, on se protège de l’érosion, on protège la biodiversité. Voilà, on a eu un certain nombre de détails... Pas d’engrais. Pas d’irrigation, des essences indigènes, on étudie des essences qui vont résister plus. Maintien de la biodiversité, on respecte les habitats des espèces protégées, donc les machines ne vont pas... on ne coupe pas dans les zones d’habitats d’espèces protégées. C’est ce qu’on a compris. Voilà, on a voulu quelques infos sur cette gestion. Alors, donc un calcul de coin de table, 4 tonnes par hectare par an humide, vous avez besoin de 150 000 tonnes. On sait pas si c’est humide ou sec, mais ça vous fait 40 000 hectares que vous coupez, que vous pourriez couper tous les



ans, donc 400 km², donc vous pourriez être approvisionné par un territoire de 400 km² répartis dans la région. Bon, est-ce que c'est juste ou pas, ça nous intéresse de savoir ? Et deuxième, utilisation des coupes de végétaux de déchetterie. Donc ce sont juridiquement des déchets puisque ça a franchi la porte, mais une demi-heure avant c'était pas un déchet dans votre jardin. Donc nous avons interrogé l'ADEME, donc Madame Chéry, et puis la Draaf, Monsieur Wawrzyniak. Donc l'ADEME conseille d'entrer en contact avec les services de l'État pour vérifier une problématique potentielle de sortie de statut de déchet, que je ne vais pas développer ici, c'est un cadre juridique, puisqu'on pense que la matière est certainement valorisable. L'usine de compost Vert Provence a fait faillite à 10 km d'ici donc il y a un potentiel. Il y a un potentiel d'implication des citoyens, hein ? De nouveau un calcul de coin de table, donc 800 000 habitants du Pays d'Aix, on suppose 100 000 ménages qui ont un jardin, 300 kilos de déchets verts par an, ça vous fait 30 000 tonnes. Donc ça vous fait, je divise par 2 parce que je me suis trompé, 15 000 tonnes, 10 % de votre approvisionnement ? Et exactement comme les coopératives éoliennes au Danemark. Je conclus Madame,

Annie Augier : s'il vous plaît, puisqu'on est au terme de vos 3 minutes.

Pierre Hennebert : ... donc chaque citoyen participera à la production de carburants renouvelables. Les déchets étant une catégorie juridique et humaine et pas une catégorie scientifique où physique.

Annie Augier : Merci. Parfait. Est-ce qu'on a des éléments de réponse, des compléments de la part des experts ? On prend le point, on prend l'ensemble de vos points. Merci Monsieur,

Vincent Delcroix : pardon, excusez-moi, je pourrais poser une question complémentaire au maître d'ouvrage, est-ce que vous pensez que on peut techniquement utiliser des déchets de déchetterie dans Hynovera ou pas ?

Cyril Dufau-Sansot : Techniquement, c'est faisable. C'est une adaptation technique du procédé de torréfaction et de gazéification. On va éviter les déchets potentiellement trop humides comme les feuilles par exemple, hein. Mais c'est quelque chose qu'effectivement, on va envisager avec le fournisseur de technologie.

Annie Augier : Merci. Alors quelle est la table suivante qui veut prendre le relais pour cette restitution de 3 minutes ? Oui, je vous en prie. Alors je vais vous proposer de vous présenter et de donner le numéro de la table que vous restituez ?

Olivier Beuret : Bonsoir Olivier Beuret, habitant de Gardanne, ingénieur, et je suis table numéro 4. Deux questions pour vous : concurrence des usages donc on a compris dans l'explication qu'on exploitait en région PACA environ 800 000 M3 de bois, qui, pour la moitié étaient exploités dans le public donc, étaient certifié PEFC pour lequel ensuite, on estime que vous allez rentrer en concurrence avec l'énergie, c'est à dire 57 % des usages, donc ça nous fait une ressource mobilisée pour vous d'environ 240 000 M3, vous consommez 230. Donc notre question est : si aujourd'hui ces usages vont plutôt vers les chaufferies, c'est à dire le bois-énergie, comment vous allez hiérarchiser cette consommation des bois ? C'est-à-dire est-ce qu'ils vont tous aller vers vous ou c'est à dire dans l'extrême, on va dire qu'on va assécher toutes nos chaufferies, tous les gens qui utilisent du bois énergie. Ou sinon, c'est quand on va rentrer en concurrence, on va le payer plus cher, comment ça va se passer pour nous, qui sommes particuliers et aussi municipalités ? Deuxième question, l'exploitation, on a compris que vous allez essayer d'exploiter des zones qui sont plus difficilement accessibles pour augmenter le potentiel. On pense aussi dans la région globalement de mi-juin mi-septembre, on n'exploite pas la forêt parce qu'il y a des risques incendies, donc notre question était, lorsque vous allez certifier vos bois, comment vous allez les exploiter et comment vous allez vous assurer que viennent chez vous uniquement les bois pour lequel vous les avez certifiés. On appelle ça entre nous la certification Hynovera parce que non seulement ça doit être certifié PEFC, mais ça doit venir aussi chez vous, donc c'est toujours aussi un peu le lien avec la concurrence des usages.

Annie Augier : Il vous reste une minute si vous avez envie de compléter ou si les personnes de votre table ont envie de compléter. Non ? Alors on s'arrête là pour vous et on laisse peut-être la parole au maître d'ouvrage pour répondre aux deux interpellations que vous leur adressez ?

Cyril Dufau-Sansot : Alors, comme je l'ai dit précédemment, tout l'enjeu est de ne pas rentrer en concurrence des usages. En allant chercher de la ressource biomasse qui justement n'assèche pas la ressource utilisée par les chaufferies ou par les autres acteurs du bois industrie ou du bois-énergie. Donc ça voudrait dire qu'effectivement, on va aller travailler avec des acteurs pour aller chercher du bois qui n'est pas exploité aujourd'hui. On l'a dit, un exemple, c'est d'aller chercher du bois sur des des pentes qui fait qu'aujourd'hui, pour les usages classiques du bois énergie ou du bois industrie, ce bois serait trop cher à exploiter. Donc là il faut travailler avec les acteurs de la filière sur son exploitation et sa certification ou alors aller le chercher dans une zone hors région. Et ça, c'est aussi pour répondre au 2e point, c'est aussi en termes d'exploitation, une sécurisation de nos approvisionnements, c'est d'avoir un plan d'approvisionnement local et aussi un plan B avec des fournisseurs potentiellement hors région pour faire face au risque incendie ou aux risques de saisonnalités. Donc ça c'est un point. Le 2e point, c'est sur la traçabilité. C'est tout l'enjeu de de la certification ISCC puisqu'on a vu dans les propos préliminaires que PEFC assurait la durabilité et un contrôle de la durabilité de l'exploitation. Mais nous, on a besoin d'une traçabilité, c'est à dire de démontrer qu'effectivement, la plaquette forestière qui vient au projet et le wagon qui vient livrer, est bien issu de la parcelle et non pas d'une autre parcelle qui n'est pas certifiée.

Annie Augier : Merci. Alors oui, vous, puisque vous aviez une minute de temps complémentaire ?

Olivier Beuret : c'est à dire pour résumer est-ce ce qu'on pourrait avoir si vous voulez, avec les possibilités que vous avez décrites les options, avoir in fine votre schéma d'approvisionnement avec ce que vous avez cité, donc vous allez étendre la zone etc. qu'on sache, parce que la concurrence des usages, on a compris qu'il y avait 1 000 000 de tonnes, qui était une papeterie. On a ici une centrale thermique qui marche au charbon, voir comment il y a une cohérence dans tout ce système. Mais c'est une question, peut-être pour l'État ou des représentants de l'État, comment on utilise le bois dans la région ?

Cyril Dufau-Sansot : Oui, au sens large, oui, c'est une interrogation qui est pertinente. On n'a pas d'obligation de déposer un plan d'approvisionnement sur le projet. Ça, c'est l'aspect réglementaire. Par contre, il est important de rappeler que ce n'est pas un projet qui rentrerait en exploitation et en fonctionnement dans les semaines et dans les mois qui viennent, c'est un projet qui est prévu pour rentrer en exploitation en 2027. Donc on a plusieurs années pour justement structurer ce plan d'approvisionnement et travailler avec les acteurs de la filière.

Annie Augier : Merci. Alors, autre table qui veut restituer. Même exercice, je vous propose de développer en 3 minutes les arguments de votre table ?

Pascal Soltysiak : Pascal Soltysiak, Centrale de Provence table numéro 10. Ça vient justement avec ce dont on vient parler. Ma question était de savoir si on pouvait se structurer la filière locale pour être en mesure d'alimenter l'usine Hynovera et les autres usines de la région d'ici la fin de la construction d'Hynovera. Alors, une des réponses qui m'a été donnée, c'est, il nous faudra des moyens financiers et il nous faudra aussi de la formation pour former des personnes qui sont capables d'exploiter ces parcelles. En parallèle, la 2e question, beaucoup de parcelles sont détenues par des privés qui ne les exploitent pas complètement. Et quels sont les leviers qu'on peut avoir aujourd'hui pour permettre de certifier ces forêts privées et de les exploiter pour qu'elles soient demain utilisées par Hynovera, nous ou la papeterie. Vu que dans la région, on sera les trois utilisateurs principaux de cette ressource.

Annie Augier : Merci, il vous reste deux minutes. Non, pas de complément autour de votre table ? Alors un enjeu formation, peut-être que, je sais pas qui d'entre vous peut compléter la réponse qui a été en partie apportée à la table, mais qui mériterait peut-être d'être creusée ? Qui d'entre vous, Madame, Messieurs. Oui Monsieur, alors il y a un micro sur la table là, s'il vous plaît, si vous pouvez faire passer ce micro là, Monsieur Salvignol ?

Christian Salvignol : Le dispositif de formation des personnels forestiers existe en France et dans notre région. Et s'il y a une montée en puissance en termes de besoins, c'est plutôt quelque chose qui marche bien. C'est l'inverse qui est plus difficile à gérer donc il n'y a pas de problème. On avait calculé à l'époque de l'arrivée de la centrale de Provence au bois il y a quelques années de cela, que dans la zone d'approvisionnement, c'était un grand quart Sud-est qui était imaginé à l'époque. Il suffisait que chacune des écoles forestières forme un bûcheron et demi de plus



par an pour satisfaire les besoins. Il y a eu quelques formations qui ont été faites en correspondance avec les besoins, mais le bois qui a été consommé n'était pas celui qui a été imaginé au début. Mais donc, l'outil a les capacités de faire face à un besoin de formation en accroissement.

Annie Augier : Alors ça, c'est le premier volet de votre question sur la formation. Le second volet était sur la certification des forêts privées. Y a-t-il parmi vous un complément qui peut être porté sur ce questionnaire, comment l'incitation peut-elle être faite ? C'est comme ça que je peux résumer cette question. Oui, Monsieur Wawrzyniak ?

Christian Wawrzyniak : je peux apporter un élément, c'est qu'effectivement en France, on a un organisme national qui s'appelle le centre national de la propriété forestière, dont l'objet principal, et bien de mobiliser les propriétaires privés autour de la gestion forestière. Donc effectivement, il a des moyens forcément limités. Est-ce qu'ils sont suffisants aujourd'hui pour inciter tous les propriétaires de notre région à se regrouper, à mettre en gestion leur forêt. Aujourd'hui ils n'ont pas encore complètement réussi mais effectivement l'outil est là et après je pense que quand même il y aura toujours l'argument économique, c'est à dire que si la demande augmente, normalement le prix du bois va augmenter et on peut imaginer que des propriétaires forestiers qui aujourd'hui n'ont pas l'intention, ou pas l'envie ou n'ont pas le besoin d'exploiter... S'ils sont conseillés, si en plus ça leur permet de gagner un peu d'argent, ils seront peut-être un peu plus tentés à faire de la gestion. Donc l'organisme existe, c'est un établissement public de l'État, c'est le CNPF. Alors ? Bah effectivement, on, nous et même l'État, on aimerait bien que les choses aillent plus vite, mais des choses se font.

Annie Augier : Merci Monsieur, on a fait le tour de vos questions à votre table. Parfait, quelle est la table suivante qui veut prendre le relais sur cette restitution ? La table 7, même exercice. Monsieur, je vous invite à, en 3 minutes ?

Lucien Agresti : Les tables 5, 8 et 9. Tiercé gagnant ! D'abord, un petit propos, en préambule du démarrage de cette réunion, nous avons pu entendre, je crois, 12 experts. Qui se sont chacun exprimés les uns à la suite des autres. On aurait préféré pouvoir interpeller chaque expert à la suite de son intervention, parce qu'il ne nous a pas été possible d'ingérer la totalité de ce qui a été exprimé par ces experts qui donc se sont succédé et à la fin de cette prestation-là, pour nous, c'était le brouillard complet. Voilà, c'est une méthode bien connue en communication, elle a été utilisée dans d'autres réunions très, très officielles. Je referme la parenthèse. Bon donc. Il en est resté donc un certain nombre de questions, mais pas toutes. Il aurait fallu qu'on recommence à entendre les experts pour savoir précisément sur quel domaine ils pouvaient nous apporter des réponses. Donc les questions qu'il en ressort pour les tables 5,8,9. Je vous les livre dans le désordre certainement, puisque chacun a pu s'exprimer et sans tenir compte de cet ordre préétabli. La première question : pour quelle raison Gardanne a été choisie capitale du bois ? Alors quand je dis Gardanne c'est Gardanne-Meyreuil, il s'entend. Pour quelle raison, Gardanne-Meyreuil ont été choisies capitale du bois, c'est écrit dans certains documents, c'est à dire qu'on va faire de Gardanne un centre extraordinaire du bois. C'est la première question. Bon, il se trouve que certains d'entre nous des tables 5 et 9 ont apporté une petite réponse, peut-être fantaisiste, considération pour récupérer des subventions, par exemple. Surtout quand il s'agit de biomasse. Bon donc, surtout que la biomasse, c'est Hynovera, c'est la tranche 4, c'est la méga-scierie, c'est Canthep..., c'est beaucoup de choses dont on ne parle pas là, mais bon tout ça c'est sur le site de GazelEnergie. Voilà voilà, c'était la première question. 2e question : le transport de ce bois qui va provenir alors ? Il me semble que dans le dernier arrêté préfectoral concernant le fonctionnement de la tranche 4, le nombre de départements concernés par l'approvisionnement en bois de la tranche 4 est de 32 ou 33. Au départ, il n'avait que 5 ou 6, là, le 04 ou le 05, 06, le 83, ça, c'est dans les derniers arrêtés préfectoraux. Ils sont très récents.

Annie Augier : On est au terme de vos 3 minutes, juste un peu plus de temps...

Lucien Agresti : Non mais je parle pour 3 tables, donc ça fait trois fois...

Annie Augier : C'est bien joué, c'est c'est très, c'est très très bien joué !



Lucien Agresti : Bon donc il n’y a pas de circuit court, le train est impossible. Si le train était possible, on s'en aurait servi depuis 2005 ou 2008. Là je sais plus enfin même avant on s’en serait servi donc c’était pas possible. Voilà. 3e question : récupérer 12,2 millions de tonnes de bois alors que la forêt méditerranéenne est en souffrance par la sécheresse. Et donc il y a le changement du climat, est-ce que ça, ça a été intégré dans le projet de la biomasse sur le site de GazelEnergie. L'ensemble, je mets tout ça en vrac, donc il y a un changement de la forêt méditerranéenne à cause du climat. On sait très bien qu’elle est en souffrance, sécheresse etc. Est-ce que ça a été pris en compte ? C'est la 3e question. La 4e question, je décompose en question 4.1 et 4.2. Pourquoi la plus grosse scierie de la région PACA à Gardanne ? Est-ce qu'on peut nous expliquer pourquoi la plus grosse scierie de la région PACA sera à Gardanne ? C'est une question qu'on se pose. Et la question qui suit, bien entendu, est-ce que la certification PEFC réglera cette question ? Parce qu'il y a un lien entre le PEFC et la plus grosse scierie de la région PACA à Gardanne, c'est une question ? Alors, il me reste encore deux questions, si j'ai encore du temps ?

Annie Augier : il vous reste 1 minute 28.

Lucien Agresti : Oui, je sais que à la première réunion on m'a coupé la parole et je n’ai pas pu m'exprimer totalement. Vous entendez quelle est la position du ministère de l'Agriculture par rapport aux directives européennes qui sont en discussion là ? Concernant quelques restrictions sur le bois de chauffage et le bois-énergie. Est-ce que le gouvernement français va entériner ces directives européennes ? C'est en discussion, là on sait rien, on sait peu de choses, sauf ce que la presse nous en a dit, référence, un article du Monde du 16 septembre. Et puis pour finir, pourquoi cette usine Hynovera, on ne l’appelle pas une raffinerie ? Comme on parle de raffinerie de Berre, Shell, Total, Esso et compagnie, à deux pas de chez nous, c'est à dire autour de la zone de mer. Pourquoi on ne l’appelle pas une simple raffinerie puisqu'on va produire des carburants pour faire avancer des véhicules ? Je vous remercie, merci.

Annie Augier : Alors plusieurs enjeux, plusieurs axes de réponse à cette question. Est-ce que parmi vous, Madame, Messieurs, il y a un certain nombre de sujets qui ont fait écho à vos compétences sur la place de Gardanne, sur le transport, sur le changement climatique, sur la certification en lien avec la scierie, sur les politiques publiques nationales bois de chauffage, bois-énergie, la raffinerie ? On commence par la dernière. Une question sémantique.

Cyril Dufau-Sansot : Oui, une raffinerie, ça désigne la transformation du pétrole, donc le raffinage du pétrole en des sous-produits. Ici on fabrique des carburants synthétiques sans pétrole donc il n’y a pas d'intérêt à nommer la technologie employée comme étant une raffinerie.

Annie Augier : Bien. Madame, Messieurs, est-ce qu'il y a des éléments ? Oui, Monsieur Fady, oui ?

Cyril Dufau-Sansot : Juste le point d'avant sur la transposition des textes en discussion au niveau européen en droit français. Ça concerne la combustion dans les chaufferies biomasse et ici, on n'a pas de combustion de biomasse dans notre projet.

Annie Augier : Alors laissez-nous vous répondre Monsieur. Non, mais on va, on va vous répondre à vos 6 questions. Monsieur Fady, je crois que vous vouliez prendre la parole. Attendez sans micro, on ne vous entend pas, Monsieur ? Non, non, non, parce qu'il y a une traçabilité de nos échanges,

Lucien Agresti : J’ai l’habitude d’haranguer les foules ! Merci. Voilà, vous avez parlé de production, d'un combustible. D'ailleurs, j'ai déjà oublié le terme vous me redites le combustible, vous avez dit ce n’est pas, c'est pas du pétrole.

Cyril Dufau-Sansot : un carburant synthétique

Lucien Agresti : Alors c'est quoi un carburant synthétique s'il vous plaît ?

Cyril Dufau-Sansot : C'est la combinaison d'une molécule de monoxyde de carbone avec de l'hydrogène pour... Alors, si vous voulez, je vais vous montrer une planche qu'on a préparée pour ça. C'est la 11. 3. Comme ça, vous allez voir en fait quand on gazéifie de la biomasse, on transforme cette biomasse en molécules élémentaires dont la principale est du monoxyde. Ce n’est pas du dioxyde, c'est du monoxyde de carbone qui est un atome de carbone,



un atome d'oxygène. Pour produire une chaîne de molécules qui va faire un carburant qui peut être du kérosène, du diesel ou autre, on va agglomérer ces atomes de carbone avec des atomes d'hydrogène. On va passer sur la planche 11. 2. Là, vous voyez une molécule d'hydrogène, donc c'est deux atomes d'hydrogène, ça fait du dihydrogène. Bon, le procédé va mettre en présence cet hydrogène et ce monoxyde de carbone, pour faire... donc on va passer sur la planche 11. 4. Voilà des molécules carbonées, donc c'est en fonction de la longueur, c'est à dire du nombre d'atomes de carbone, ça fait du diesel, du kérosène, du naphta et tout ce qu'on peut retrouver dans le carburant, mais comme on n'a pas de pétrole à l'entrée, ce n'est pas un raffinage de pétrole. On synthétise ces molécules-là avec un autre procédé plutôt que de raffinage du pétrole.

Lucien Agresti : Bon je vous ai bien suivi, donc si j'ai bien compris vous accélérez en quelque sorte le processus naturel qui a existé depuis des millions d'années, qui a fait que la biomasse, elle est passée quelque part sous terre, qui a laissé transformer en charbon et en pétrole. On va le récupérer pour en faire des combustibles. Vous faites un raccourci, si j'ai bien compris.

Cyril Dufau-Sansot : C'est... oui ou si vous voulez non,

Lucien Agresti : mais je vous demande pas...

Cyril Dufau-Sansot : mais je vais juste préciser quand même, le raccourci fait que on parle pas de millions d'années, mais on parle de dizaines d'années sur l'utilisation de la biomasse, d'où le caractère renouvelable, parce qu'on est capable, sur quelques dizaines d'années de faire repousser des arbres alors qu'on n'est pas capable de reproduire du pétrole.

Lucien Agresti : Oui, Monsieur Maillé disait que les arbres pousseraient en sept ans, donc je comprends que vous pouvez faire repousser des arbres.

Annie Augier : Allez, on prend vos différentes questions parce que sinon..., on a malheureusement un terme à cette réunion publique. Est-ce que Messieurs les experts, Monsieur Fady, vous voulez apporter des éléments de réponse ?

Bruno Fady : Moi, je voulais apporter un élément de réponse sur la question du changement climatique. Je pense qu'effectivement c'est un très bon point. Les schémas d'approvisionnement et les prévisions qu'on fait sur le futur sont basées sur un climat actuel. Actuellement, la forêt méditerranéenne stocke du carbone sous climat qui va changer fortement, alors dans une direction qu'on ne maîtrise pas à partir de 2050, qui dépend des efforts que font les pays pour maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre, la forêt méditerranéenne peut continuer à stocker du carbone ou au contraire, elle va devenir émettrice de carbone. Donc je pense qu'effectivement c'est une question importante et que dans les schémas d'approvisionnement et dans les réflexions qui sont faites sur la capacité de la forêt à produire de la biomasse, quelle que soit l'endroit où on veuille la récolter. Il va falloir se poser la question particulièrement, si on veut aller la chercher en montagne où les changements sont assez forts. Donc je pense que c'est un bon point.

Annie Augier : Merci. Sur cette distinction et en matière de politique publique, bois de chauffage, bois, énergie. Monsieur Wawrzyniak, peut-être ?

Olivier Gaujard : Moi je peux répondre sur la question de la scierie...

Annie Augier : allez-y Monsieur Gaujard

Olivier Gaujard : Donc, pour essayer de refixer un peu les ordres de grandeur. Dans notre région, on produit actuellement à peu près 35 000 m³ cubes de bois par an, c'est très très peu, de sciage, pardon, c'est ce que j'ai dit, 35 000 M cubes de sciage par an, c'est très très peu. En Occitanie, c'est 480 000, en région Aura, c'est 1 900 000, ça situe juste des ordres de grandeur et tout ça pour dire que la scierie qui sera sur le site n'est pas une méga-scierie, ça va être une scierie tout à fait standard dans comme celle qu'on trouve dans la plupart des régions françaises. Pourquoi Gardanne ? L'idée, c'est compte tenu de la conformation de la ressource forestière de notre région, où, vous l'aurez remarqué, les arbres droits rectilignes sont assez rares, hein. Donc nos essences méditerranéennes

poussent lentement et de manière un petit peu torve, si bien que l'idée, c'est sur chaque tronc d'arbre, de récupérer la partie qui peut être utilisée en bois de construction et puis les laisser dans les autres usages qui seront sur ce site, transformer les parties qui ne peuvent pas faire du bois de construction, c'est à dire vraiment optimiser la mise en valeur de cette ressource. Alors évidemment, ça va conduire à avoir des pièces de bois de petite section et de petite longueur. Et pour pouvoir mieux les utiliser on développe, soit des techniques de construction qui utilise ce bois tel quel, elles existent, soit les transformer en pièces plus grosses, en faisant ce qu'on appelle du lamellé-collé, c'est à dire en recollant les lamelles des unes avec les autres, avec des colles qui d'ici peu, d'ici une dizaine d'années, seront toutes des colles issues là aussi de la biomasse verte par transformation chimique, voilà des végétaux donc, où on sera entièrement d'origine biosourcée. Voilà un petit peu le point qu'on pouvait donner sur la question de la scierie.

Annie Augier : merci. Sur ces questions de politique publique, à la fois sur le transport et à la fois sur le bois de chauffage bois énergie...

Olivier Gaujard : je réponds à Monsieur, alors oui, simplement, vous avez tout à fait raison, avec les ordres de grandeur que j'ai cités dans notre région, nous n'aurons pas une scierie dans les années qui viennent, mais plusieurs. Et comme vous le dites, sur les sites à proximité des forêts, ce mouvement est en train de revenir. Il a été précédé par un travail, notamment sur le collage qui est en train d'aboutir donc, et le premier site va se trouver effectivement ici à Gardanne, aussi dans le cadre du Pacte de reconversion. Mais il y en aura d'autres sites de la région. Tout à fait.

Annie Augier : Alors je l'ai dit Monsieur, il faudra vous exprimer avec un micro. Sur les politiques publiques à la fois en matière de transport, en matière de bois de chauffage, bois énergie. Qui est ce qui peut prendre un point de clarification. Monsieur Wawrzyniak, peut-être que c'est... la question est très vaste. Alors, attendez un micro.

Christian Wawrzyniak : Allez-y repréciser la question, parce que là, il y en a déjà 2 ou 3 dans une seule. Non ? Quelle était précisément votre question sur la question du bois de chauffage ?

Annie Augier : qu'il y ait une adéquation entre la politique française en lien avec les politiques publiques européennes ?

Christian Wawrzyniak : Quelle est la position du ministère de l'Agriculture ? Le ministère de l'Agriculture ? Pour l'instant, il attend de voir effectivement ce qui va se passer au niveau de de l'Europe. Il y a effectivement des directives qui sont en discussion. Il y a des amendements qui sont proposés et effectivement et a été évoqué un amendement qui irait jusqu'à interdire l'utilisation de biomasse primaire pour la transformer en énergie. Enfin, pour ce qui est du bois, donc oui effectivement, si cette directive sort comme ça, ça voudrait dire qu'on n'aurait plus le droit d'utiliser des plaquettes forestières pour faire des chaufferies bois par exemple. Donc, le gouvernement français pense que si ça se passe comme ça, ce sera assez compliqué pour faire de la gestion forestière derrière, parce que dans toute gestion forestière, même si l'objectif est, c'est toujours de faire du bois, du bois d'œuvre, il y a toujours des sous-produits et donc si on peut plus valoriser autrement, si on peut plus valoriser, ça va poser un problème. Donc oui. On est inquiet et on se pose la question de savoir ce qui va sortir. Après, sic'est une directive européenne. On appliquera.

Annie Augier : Merci....

Lucien Agresti : Quand même, laissez-moi répondre, ce n'est pas forcément ce que je vois que l'expression c'est que le...Laisser imaginer le journaliste qui a écrit l'article dans Le Monde, à savoir que bon y a quand même des influences, on va dire de lobbies, qui font que, peut-être que cette directive elle va passer sous la trappe en France ? Voilà, c'est tout, c'est OK.

Annie Augier : Merci qui veut restituer ? Oui, Madame. Alors là, on est dans la phase de restitution pour l'instant donc j'invite les autres tables qui ne seraient pas encore exprimées à le faire. Vous allez disposer de trois minutes pour pouvoir restituer. C'est vous qui le faites Monsieur ? Très bien. Alors je ne suis pas sûr qu'on vous entende très bien.



Yves Noack : Yves Noack, OHM Bassin minier de Provence pour la table 6. Alors juste un petit rappel raffinerie ça s'utilise pas que pour le pétrole, on parle de raffinerie, de sucre par exemple. Hein donc c'est pas que pétrolier. Ben je crois que notre compte rendu, ça va être à peu près le même que celui de toutes les autres tables. C'est que vous avez... la question posée, c'était « l'approvisionnement Hynovera par des plaquettes de bois certifiées PEFC vous semblerait pertinent, oui ou non ? ». En fait, je crois que c'est à peu près pour tout le monde, la problématique c'est pas la certification, ça passe bien après la problématique et la question pertinente aurait été l'approvisionnement, la ressource, je vois toutes les tables ont fait la même chose. Et contrairement à ce que vous avez dit un peu ou plusieurs fois à Madame, la concertation, ce n'est pas uniquement sur le projet Hynovera stricto sensu. Il est bien marqué dans la lettre de mission aux garants que la concertation doit se faire bien sûr sur le projet Hynovera, mais replacé dans son environnement global et on ne peut pas parler de l'approvisionnement d'Hynovera, sans parler effectivement, comme ça a été évoqué par toutes les autres tables, du problème de la ressource en bois. Parce que quand on regarde le Pacte de territoire, on a le projet Hynovera, on a la scierie, on a le projet de pyrogazéification de la CGT, pour parler simplement, on a un autre projet de bois d'œuvre à qui s'appelle ligne ligne'O, ou quelque chose comme ça, je sais le truc. Donc, plusieurs projets dans le cadre du Pacte de territoire, on a la centrale biomasse, on a la centrale de Brignoles, on a Fibre Excellence, on a toutes les chaufferies municipales, notamment dans les départements alpins et on a effectivement le bois que chacun d'entre nous peut utiliser. Personnellement, je brûle six stères par an et si jamais ça était interdit ça me poserait des problèmes. Pas seulement sur les déchets forestiers. Voilà. Et on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de plan global, surtout quand on prend en compte ce que dit Bruno Fady sur le réchauffement climatique qui risque de diminuer la ressource en bois, on peut regretter que tout ça ne se fasse pas dans un plan global d'approvisionnement à l'échelle de 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans.

Annie Augier : Merci. C'est donc un avis qui est émis. Pas certaine que nous ayons des éléments de réponse à partager. En tous les cas, c'est votre avis. Quelle est l'autre table qui veut restituer ? Bon Monsieur. Même principe. Vous avez donc 3 minutes. Alors attendez, on va vous apporter un micro. Vous avez l'habitude maintenant sans micro ? On ne retiendra pas votre intervention...

Jean-Luc Debard : Bon, c'est Jean-Luc Debard donc. Les autres gens, les autres personnes qui étaient à la table, il y en a une partie qui sont partis parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec cette méthode. Donc je me suis retrouvé tout seul pendant un moment. Après, il y en a d'autres qui sont venus, mais voilà. Et du coup, on a surtout interviewé Monsieur, je sais plus du PEFC. Qui représente le PEFC. Et du coup, ce qu'on peut conclure, c'est que en fait, la durabilité, elle est basée sur le volontariat du propriétaire et donc de faire rentrer la volonté du propriétaire dans des documents. Donc il n'y a pas de certitude que la volonté du propriétaire corresponde réellement à un respect de la biodiversité et autres aménités de la forêt. Les possibilités d'adaptation de la volonté du propriétaire sont nombreuses. Donc il y a qu'à voir la page 6, bien souvent les mots qui sont utilisés, c'est « il n'y a rien d'obligatoire », alors je comprends bien que toutes les forêts ne sont pas identiques évidemment, mais vu que le ratio de contrôles n'est pas connu, que ce soit sur les contrôles sur place, que ce soit sur les forêts, sur pied, sur les entreprises forestières, les utilisateurs de bois, c'est l'entreprise qui coupe le bois, qui vérifie la certification volontaire du propriétaire forestier, c'est l'entreprise qui charge le bois, qui vérifie la certification documentaire et volontaire du coupeur de bois, etc. Donc il n'y a aucune personne ou pas grand-chose, pas beaucoup, sauf exception, qui soit indépendante et qui vérifie du coup la réalité du respect des règles de PEFC. Donc les ratios de refus de certification ne sont pas connus non plus. On voudrait savoir combien il y a de contrôles, donc en fonction du nombre de coupes de bois, on voudrait savoir combien il y a de contrôleurs à PEFC par région. Et en comparaison, au nombre de coupes de bois. Voilà donc tout ça là, ça nous amène à ne pas donner un accord à la certification PEFC qui soit pertinente puisque c'est une chaîne de volontaires et on a bien peur que enfin, dans toute cette chaîne, on ne soit pas, euh il n'y ait pas des trous dans la raquette, voilà.

Annie Augier : Merci Monsieur, alors peut-être Monsieur Salvignol à nouveau sur cette précision quand on contrôle : le nombre de contrôleurs, comment se déroulent ces contrôles ? Alors bien près de bien près de vous le micro, il est ouvert.



Christian Salvignol : Je rappelle ce que j'ai expliqué à mon interlocuteur, à savoir que le ratio est contrôlé sur le nombre de contrôles par rapport à l'activité réelle et définie est calculé par un organisme certificateur, selon une méthode qui est indiquée dans les documents qui sont mis à votre disposition et que ce ratio permet de penser que le nombre de contrôles est suffisant pour apporter une partie des garanties. L'autre partie des garanties étant apporté par la documentation qui circule, la traçabilité est documentée, entièrement documentée, qui circule depuis l'arbre sur pied jusqu'au produit qui sort au produit fini qui sort certifié. J'ai également rappelé à mon interlocuteur, enfin, je l'ai informé que, en application des nouveaux standards qui rentreront en vigueur l'année prochaine, le nombre de contrôles ira augmentant. Voilà, j'ai rappelé également que le système PEFC était un système dans lequel on s'engage volontairement et pas a priori pour frauder.

Annie Augier : Merci y a-t-il d'autres tables que... Alors, attendez, on va vous apporter un micro Monsieur ? Et je vais vous demander de vous présenter à nouveau pour qu'on puisse tracer votre intervention dans le verbatim.

Pierre Hennebert : Pierre Hennebert, Meyreuil Environnement, je vais vous demander d'être explicite, Monsieur, ce que vous nous dites, « le nombre de contrôles se trouve dans le document X certainement, mais bon, enfin, on n'a pas lu le, enfin je n'ai pas lu le document X donc dites-nous c'est 1 par 100 hectares, par an. Enfin, voilà, essayez d'être explicite et enfin, c'est pour tout le monde parce que après, nous ne pouvons pas appréhender la réalité. Merci.

Annie Augier : Alors pardonnez-moi, mais bien proche, bien proche de vous.

Christian Salvignol : Il m'est difficile de l'expliquer numériquement. Ce que je peux vous dire, c'est que ça figure effectivement dans le document que vous aurez. Tout n'est pas... La réponse à la question qui m'était posée tout à l'heure finalement. Je vais répondre très clairement, c'est il faudrait que toutes les activités fassent l'objet d'un contrôle pour pouvoir garantir la certification ? Et j'ai répondu qu'il y avait un nombre de contrôles aléatoires par tirage au sort qui est fixé par organisme certificateur, donc il n'y a pas 100 % d'activités contrôlées. Par contre, il y a 100 % d'activités documentées.

Annie Augier : En tous les cas voilà, je pense que ce sont les éléments de réponse qu'on peut vous apporter ce soir. Y a-t-il d'autres tables ? Je crois qu'on a couvert l'intégralité des tables. Merci infiniment à vous tous d'avoir été contributeurs. Je rappelle que les participants à cet atelier et les experts qui ont passé cette soirée avec nous, que vous en soyez tous chaleureusement remerciés.

Vincent Delcroix : S'il vous plaît, Madame Augier, il y a une question des tables 5,8 et 9 qui n'a pas été, qui n'a pas eu de réponse, c'était celle sur, disons que c'était une affirmation en fait, mais qui mériterait de quelques commentaires, que le transport par train de la biomasse n'était pas possible. Mais je crois que vous aviez dit que c'était parce que la preuve était parce que Gazel ne le faisait pas. Est-ce que le maître d'ouvrage pourrait réagir sur cette question s'il vous plaît ?

Cyril Dufau-Sansot : Je vais répondre. Je crois qu'il y a un élément de réponse qui va, qui va venir aussi au fond de la salle. La ligne ferroviaire au départ, elle avait été installée pour amener du charbon sur cette centrale. Je crois qu'il y a un essai concluant qui a été fait la semaine dernière, d'amener de la biomasse sur le site de la centrale. Donc on ne peut pas dire que ce n'est pas possible puisque tout a été mis en œuvre depuis des mois et également dans le cadre du Pacte de territoire pour étudier cette possibilité et là concrétiser. Donc je veux bien qu'on laisse l'acteur qui est concerné peut-être apporter un élément de réponse complémentaire.

Annie Augier : Alors le micro au fond. Je vous demander de vous représenter, s'il vous plaît ?

Pascal Soltysiak : Pascal Soltysiak, centrale de Provence oui, c'est une discussion qu'on a ensemble avec RDT 13, SNCF, la Région pour remettre en place le transport ferroviaire depuis le port de Fos jusque la centrale au niveau des plaquettes de bois. Et effectivement, la semaine dernière, nous avons fait un premier train test. Qui est arrivé jeudi après-midi, on a déchargé 6 containers de bois qu'on a chargé dans nos déchargement et qu'on a envoyé en chaudière, donc le transport du bois depuis le port de Fos jusqu'à la centrale fonctionne.



Annie Augier : Voilà, Messieurs les garants, je pense qu'on a couvert la question (*protestations du public*). Là, on ne prend absolument pas vos commentaires puisqu'on n'enregistre rien. Alors, une, vraiment une dernière intervention ou deux dernières ? Mais vous ne m'avez pas de de dit que vous souhaitiez rapporter. C'est exactement la question que je viens de vous poser, vous ne m'avez pas dit que vous vouliez rapporter, alors si vous voulez rapporter, je vous accorde les 3 minutes de votre table.

Mélanie Chaix : OK bon, moi je vais pas utiliser les trois minutes. Le temps imparti, une heure, ça n'a pas été suffisant pour poser toutes mes questions. J'ai pu parler à seulement deux intervenants, Monsieur Salvignol PEFC, Monsieur Chéron à l'ONF. J'ai appris que les plaquettes étaient faites à 95 % par des résineux parce qu'il y avait un meilleur rendement. Je viens d'apprendre que les plaquettes servaient à être brûlées parce qu'elles ne pouvaient pas servir à la construction. Enfin, c'est ce qui a été dit lors des premières transcriptions. Les trois murs autour de moi sont faits de plaquettes donc on peut faire de la construction avec des...Alors bah allez-y, je vous en prie parce que finalement. C'est pas, je suis pas professionnelle, j'attends des réponses.

Annie Augier : Terminez votre propos, ils ont des réponses.

Mélanie Chaix : Le question que, alors le, notre question donc, on entend que le train vient de Fos ? Euh, Fos y a pas de forêt. Donc d'où vient le bois ? Euh. C'est vrai qu'Hynovera prendra du bois, PEFC, la centrale, on ne sait pas. Quand on est, euh je sais pas comment ça fonctionne, locataire chez la centrale ? Ça veut dire qu'on adhère au fonctionnement de notre propriétaire. Moi, quand ça ne va pas avec mon propriétaire, ben, je ne reste pas habiter chez lui quoi, je m'en vais. Donc, vous adhérez au fonctionnement de Gazel et toutes les entreprises autour, voilà. Je pose cette question, c'est la troisième fois. Je souhaiterais connaître le tracé géographique des camions, des trains qui vont amener du bois et qui vont repartir avec des biocarburants.

Annie Augier : Merci. Alors c'est la question,

Mélanie Chaix : je suis désolé, on n'a personne pour y répondre. Bien que ça concerne le transport du bois et le bois quoi là biomasse

Annie Augier : alors sur la construction en plaquettes ? C'était votre première question ? Est-ce que quelqu'un a un élément de réponse sur cette construction ?

Olivier Gaujard : Donc effectivement les panneaux que vous voyez tout autour ici sont des panneaux fabriqués alors non pas avec des plaquettes forestières hein, mais c'est du bois déchiqueté là aussi, mais pas en forêt. Mais non, je ne joue pas sur les mots Madame !. Donc il y a en France une seule unité de production de ce bois, qui est dans le centre de la France. C'est donc la société Swiss Krono qui fabriqué ce panneau qu'on appelle le Tripli et qui est fait à 50 % de résineux, 50 % en feuillus de bois qui sont séchés, étuvés et puis ensuite collés avec des colles. Donc 40 % sont déjà biosourcés, donc le projet là n'est pas du tout de monter une nouvelle usine de Tripoli puisque le marché européen est fourni avec les usines qu'il y a en Europe sur ce type de produit. Les bois qui servent pour faire ces panneaux-là sont des bois qui sont les pointes des arbres, donc c'est les bois qui font a priori autour de 7 cm de diamètre hein, c'est à dire au-delà de ce qu'on appelle du bois d'œuvre. C'est justement pour valoriser cette partie-là que ce bois-là est déchiqueté de cette manière et recollé.

Annie Augier : Alors le bois qui arrive de Fos, d'où vient-il ? Qui est capable de répondre à cette question ? Qui est-ce qui est capable de de nous dire si autre le moyen de transport, la provenance du bois, la dernière table au fond ?

Pierre Lugan : Bonjour à tous. Pierre Lugan, responsable approvisionnements pour GazelEnergie. Donc le bois, il vient donc de la zone méditerranéenne, donc au sens large donc Espagne, Italie, France, Portugal. Et il vient également aussi du Brésil.

(*public*) Encore ?

Annie Augier : Allez s'il vous plaît, s'il vous plaît.

Pierre Lugan : On n'écrit pas que des bonnes choses dans les journaux. Désolé les journalistes qui sont présents.



Annie Augier : Voilà, allez, vous avez terminé votre réponse, Monsieur ? Alors donc on va prendre la 3e partie de la question, qui est donc, s'il vous plaît, s'il vous plaît, on va attendre la réponse qui est adressée ?

Cyril Dufau-Sansot : Je pense que là on est, on est dans la concertation du projet Hynovera, je ne peux pas laisser dire qu'on souscrit à ce que fait un propriétaire puisqu'on a un approvisionnement qui va être complètement indépendant de celui de la centrale, donc on n'est pas concerné, déjà dans un premier dans un première réponse. Et deuxièmement, ce qui est important, c'est les chemins d'approvisionnement, c'est-à-dire quelles sont les voies d'approvisionnement, qu'elles soient ferrées, routières, qui concernent le projet Hynovera. Alors les tracés ferroviaires, ce qui est important, c'est de voir qu'on a à Miramas, un nœud ferroviaire. Donc les trains qu'ils arrivent de Fos, qu'ils arrivent de Lyon, qu'ils arrivent de n'importe quelle destination, vont passer par Miramas avant d'emprunter la voie qui va venir vers Aix-Gardanne. Donc l'important était de démontrer que cette ligne est opérationnelle. Après, que le train aille à Fos ou qu'il aille à Lyon, ça ne changera pas grand-chose. Voilà. Et donc en termes de tracé, c'est tout l'enjeu des études qu'on a en cours, c'est de déterminer quel va être le meilleur tracé en termes logistique et d'impact sur l'environnement du projet, donc ça c'est quelque chose qui est à l'étude, on n'a pas encore entériné un tracé et c'est aussi l'enjeu d'une telle concertation. C'est de pouvoir en débattre.

Annie Augier : Je crois que c'est d'ailleurs la réponse que vous aviez déjà apporté la fois dernière. Non, Monsieur, avec la chemise à rayures, puis Madame au fond.

Lucien Agresti : Oui, c'est simplement. Je voulais apporter un complément d'information au représentant d'Hynovera concernant le train. Vous avez dit le train, il vient cette voie ferrée, elle a été faite pour la centrale. Non, cette voie ferrée, c'était la voie ferrée qui existait en 1900, même avant, pour relier Marseille à Vintimille. Ça passait par Carnoules. Voilà pour la petite histoire. Cette voie ferrée, depuis une trentaine d'années, des associations de citoyens qui veulent changer de mode de déplacement, militent pour qu'elle soit ouverte aux voyageurs enfin aux passagers, parce que il y a des milliers de gens qui tous les jours, prennent la route, pour venir de Brignoles Saint-Maximin, aller au boulot à dans la zone des Milles, dans la zone de Fos etc. Et la position ce n'est pas votre problème, je sais mais la position de la métropole, Monsieur Muselier a dit qu'il n'était pas question d'ouvrir cette voie au passager. Alors quelque chose qui nous révolte quand on voit, c'est ce qui nous a été dit à la mairie de Gardanne par la régie des transports que la régie des transports va prendre en charge la remise en service de la voie de chemin de fer pour GazelEnergie, donc on va mettre du fric pris dans la poche du contribuable pour remettre en service une voie ferrée pour trimballer des choses qui nuisent à la planète. Et on ne s'occupe pas de trimballer tous les jours, 365 jours par an, des gens qui vont au boulot, ils sont obligés de prendre leur bagnole, voilà, c'est tout simple dans cette voie. Elle existe depuis plus d'un siècle.

Annie Augier : Allez, on prend l'intervention de Madame au fond. D'accord, alors Monsieur devant et ce sera la dernière intervention de cette dernière partie de soirée puisque nous sommes au terme de cet atelier, Monsieur devant.

Jean-Luc Debard : Oui, mais alors s'il faut pas croire les... Jean-Luc Debard donc pour l'enregistrement. Et du coup là, on vient d'apprendre que GazelEnergie fait venir du bois du Brésil. Et qui est alors, je sais bien que c'est pas Hynovera pour l'instant, mais GazelEnergie s'était engagé enfin, en tout cas au début, et peut-être encore maintenant à ce que ce le bois, qu'il fasse qui fait venir soit du PEFC. Vu la corruption qui existe au Brésil, je ne sais pas comment il peut être certifié PEFC, enfin si ça oui mais bon réellement et ça confirme ça confirme ce que je disais tout à l'heure c'est que en fait le PEFC en fait il y a pas de valeur puisque les différents membres de la chaîne. Qui, certifié le précédent, donc là, avec la corruption qu'il y a au Brésil et et là on voit bien que cette certification PEFC, elle, elle ne tient pas debout.

Annie Augier : Merci Monsieur. Pour cette dernière intervention, je vous propose qu'on passe à la clôture de cette réunion avec le fait de vous rappeler que l'ensemble de vos avis, vos questions, vos contributions peuvent être déposées sur le site Internet, que la prochaine réunion publique a lieu le mardi 11 octobre à 18h. Elle portera sur le projet industriel, ses impacts et ses risques. Elle se tiendra à Gardanne et je vous propose, Messieurs les garants, de dresser en quelques minutes des éléments de bilan.



Vincent Delcroix : Une petite question ?

Annie Augier : Non, ce n’est pas une petite question, on est, on a pratiquement dépassé depuis de 40 minutes le temps imparti. (*Protestation des garants*) Si vous décidez de donner la parole à Madame, c'est vous qui le décidez, mais en l'occurrence, on est au terme de notre atelier.

Vincent Delcroix : Bon, ben je le décide.

Annie Augier : alors allons-y. On vous apporte un micro.

Danièle Guieu : Merci. Donc Madame Guieu, France Nature Environnement, c'est juste une petite question. Je voulais simplement faire monter qu'aujourd'hui nos forêts sont vulnérables vis-à-vis de la sécheresse et des canicules et qu'on assiste au dépérissement des résineux et que c'est un véritable problème, notamment par exemple pour le pin sylvestre. Donc ça, c'est une première chose donc ça va quand même poser problème à un moment donné. Et l'autre fait également, c'est que les arbres se mettent à réduire leur volume foliaire, donc qui dit peu de feuilles, dit peu de nourriture, donc pas de photosynthèse, donc les arbres quelque part s'appauvrissent de jour en jour. Donc, ce qui veut dire que l'exploitation de la forêt, il faut la voir sur ce facteur climatique, par rapport à ce facteur climatique.

Annie Augier : Merci, merci Madame. Messieurs ?

Philippe Quévremont : Alors on va faire très court, on ne va pas se cacher qu'on a eu collectivement un moment difficile au moment du démarrage de l'atelier. Peut-être nous, garants, on n’a peut-être pas assez expliqué pourquoi on avait proposé cette technique. Je vais le résumer d'un mot. Quelqu'un dit tout à l'heure, c'est tout à fait son droit, pourquoi on n'a pas eu 12 exposés d'experts suivis de questions-réponses ? Si on avait fait ça, 12 fois 10 minutes pour les exposés plus 12 fois 10 minutes de discussion puisque nous tenons à ce qu'il y ait autant de discussions que d'experts, ça aurait fait 4 heures. Voilà donc je voulais rappeler ce point-là. Alors les garants restent à votre disposition, en particulier sur ces questions de méthode, via notre adresse électronique. Mine de rien, vous verrez dans les comptes-rendus, vous verrez dans le verbatim, il s'est dit beaucoup de choses ce soir, en partie contradictoires, mais c'est normal, les concertations et les débats publics sont là pour ça. Nous nous retrouvons la semaine prochaine. Et cette fois-ci, pour rassurer les participants avec des méthodes plus traditionnelles, exposés, questions- réponses. On reviendra, c'est ce qui est prévu, à ce mode d'emploi plus simple.

Annie Augier : Merci à tous, alors merci d'abord à tous nos experts qui ont passé la soirée avec nous. Je remercie Madame Chéry qui est partie, comme vous tous, Messieurs. Et on peut se dire à très bientôt. Merci à chacun d'avoir été contributeur de cet atelier et à la semaine prochaine.